

République du Sénégal
Un peuple – Un but – Une foi

MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE LA
CONSTRUCTION ET DE L'HYDRAULIQUE

MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE
L'ASSAINISSEMENT



Région de **ZIGUINCHOR**

**PLAN LOCAL D'HYDRAULIQUE ET
D'ASSAINISSEMENT-PLHA**
Communauté rurale de KAFOUNTINE
(Version Finale)

JUILLET 2010

Ce document est réalisé sur financement de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) dans le cadre de son appui au Gouvernement du Sénégal



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

IRTI
INTERNATIONAL



USAID/PEPAM Millennium Water and Sanitation Program

Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire

Cooperative Agreement No 685-A-00-09-00006-00

[Accord de coopération n°685-A-00-09-00006-00](#)

PREPARED FOR / PRÉPARÉ À L'ATTENTION DE

Agathe Sector
Agreement Officer's Representative
Office of Economic Growth
USAID/Senegal
Route des Almadies
Almadies
BP 49
Dakar, Senegal

Prepared by / Préparé par

RTI International
3040 Cornwallis Road
Post Office Box 12194
Research Triangle Park, NC 27709-2194
Phone: 919.541.6000

<http://www.rti.org>

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE.....	6
1.1. CARACTERISTIQUES GENERALES.....	6
1.1.1. <i>Situation géographique</i>	6
1.1.2. <i>Climat</i>	7
1.2. DEMOGRAPHIE.....	7
1.2.1. <i>Populations</i>	7
1.2.2. <i>Localités</i>	8
1.3. ACTIVITES ECONOMIQUES.....	9
1.3.1. <i>L'agriculture</i>	9
1.3.2. <i>L'élevage</i>	10
1.3.3. <i>La pêche</i>	11
1.3.4. <i>Le commerce</i>	12
1.4. INFRASTRUCTURES DE BASE (AUTRES QUE CELLES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT).....	13
1.4.1. <i>L'éducation</i>	13
1.4.2. <i>La santé</i>	15
1.4.3. <i>Electricité</i>	16
1.5. ACTEURS DE DEVELOPPEMENT DANS LA CR.....	16
1.5.1. <i>Les organisations communautaires de base</i>	16
1.5.2. <i>Les partenaires au développement</i>	17
II. BILAN DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE.....	18
2.1. RESSOURCES EN EAU.....	18
2.1.1. <i>Eaux de surface</i>	18
2.1.2. <i>Eaux souterraines</i>	18
2.2. SYNTHÈSE D'INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU.....	19
2.2.1. <i>Réseaux AEP</i>	19
2.2.2. <i>Puits modernes</i>	20
2.3. ACCES A L'EAU POTABLE POUR LES USAGES DOMESTIQUES.....	20
2.3.1. <i>Taux d'accès</i>	20
2.3.2. <i>Taux de desserte</i>	21
2.4. ACCES A L'EAU POTABLE POUR LES USAGERS PRODUCTIFS ET LES BESOINS COMMUNAUTAIRES.....	21
2.4.1. <i>Agriculture</i>	21
2.4.2. <i>Elevage</i>	22
2.4.3. <i>Infrastructures scolaires et sanitaires</i>	22
III. BILAN DE L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT.....	23
3.1. SYNTHÈSE DES INVENTAIRES D'INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT.....	23
3.1.1. <i>Assainissement collectif</i>	23

3.1.2. <i>Assainissement individuel</i>	23
3.2. ACCES A L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL.....	23
3.3. ACCES A L'ASSAINISSEMENT POUR LES SERVICES SOCIAUX DE BASE.....	24
IV. PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE.....	24
4.1. OBJECTIFS POUR 2015	24
4.1.1. <i>Eau potable</i>	24
4.1.2. <i>Assainissement</i>	24
V. RESULTATS ATTENDUS EN 2015	25
5.1. EAU POTABLE	25
5.2. ASSAINISSEMENT	25
VI. COMPOSANTES DU PLHA	25
6.1. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE	25
6.2. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT	26
6.3. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	37
6.3.1. <i>IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable</i>	37
6.3.2. <i>IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement</i>	38
6.3.3. <i>Etudes et activités spécifiques</i>	38
VII. COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT	39
7.1. COMPOSANTE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE.....	39
7.2. COMPOSANTE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT	39
7.3. COMPOSANTE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	40
7.4. RECAPITULATIF ET PLAN DE FINANCEMENT	40
VIII PLAN D'ACTION TRIENNAL	41
8.1. PROJETS EN COURS D'EXECUTION	41
8.2. OPERATIONS PRIORITAIRES	41
ANNEXES	43
CARTOGRAPHIE	48

LISTE DES ABREVIATIONS

AB	Abreuvoir
AEV	Adduction d'Eau Village
AEMV	Adduction d'Eau Multi village
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
APS	Avant Projet Sommaire
ASUFOR	Association des Usagers de Forage
BAD	Banque Africaine de Développement
BALP	Bac à laver puisard
BC	Branchement Communautaire (à l'eau potable)
BE	Bureau d'étude
BF	Borne fontaine
BP	Branchement particulier
BPF	Brigade des puits et forages
CPJ	Capacité de Production journalière (d'un système d'exhaure en m ³ /j)
CR	Communauté rurale
EAB	Equivalent Abreuvoir
ECP	Ecole primaire
E&C	(Service d') Etude technique et de contrôle
EPE	Equivalent point d'eau
EPI	Electropompe immergée
F&T	Fournitures et travaux
FV	Forage villageois (équipé de PMH)
GE	Groupe électrogène
I&D	(Provisions pour) Imprévus et divers
IEC	Information- Education- Communication
BT	(Réseau électrique) Basse tension
LFE	Latrines à fosse étanche
LFV	Latrines à fosse ventilée
LMT	Ligne à moyenne tension (SENELEC)
LTR	Latrines traditionnelles
MTH	Moteur thermique
ONG	Organisation non gouvernementale
PAV	Pompe d'exhaure à axe vertical
PEM	Point d'eau moderne d'accès à l'eau potable (BF, BP, PO, PM ou FV)
PLHA	Plan local d'hydraulique et d'assainissement
PEPAM	Programme d'eau potable et d'assainissement du millénaire
PM	Puits moderne protégé avec ou sans PMH
PMH	pompe à motricité humaine
PO	potence à charrette
PS	Poste de santé
RGPH III	Recensement général de la population et de l'habitat du Sénégal
SIG	Système d'information géographique
TCM	Toilette à chasse manuelle
UBT	Unité de bétail tropical
USAID	Agence américain pour le développement international

FICHE DE SYNTHÈSE PLHA

Communauté rurale **KAFOUNTINE**

Données de base **Population**

- Population 2003 : 18 280 (RGPH III)
- Taux de croissance : 1,1 % (RGPH III)
- Population 2010 : 19 682 (Projection)
- Population 2015 : 20 418 (Projection)

Accès à l'eau potable et à l'assainissement en 2010

- Taux d'accès à l'eau potable : 97,3 %
- Taux de desserte en eau potable : 65,8 % (cf définition en annexe)
- Taux d'accès à l'assainissement : 5,1 % (État des lieux 2004, 17%)

Objectifs

Objectifs globaux

- Réalisation des objectifs des populations (Objectifs du PLD)
- Accès à l'eau potable et l'assainissement pour toute la population de la CR

Objectifs spécifiques pour 2015

- Taux d'accès à l'eau potable : 95 % (minimum)
- Taux d'accès à l'assainissement : 52,55 % (Minimum)

Résultats à atteindre en 2015 18 376 personnes avec accès adéquat à l'eau potable (minimum)
10 728 personnes avec succès adéquat à l'assainissement (minimum)
40 infrastructures avec assainissement adéquat

Composantes et activités **1. Développement des infrastructures d'eau potable**

- Réalisation d'un deuxième forage couplé au forage existant de Kafountine et densification du réseau
- Réalisation d'un deuxième forage couplé au forage existant d'Abéné, extension et densification du réseau
- Construction de douze (12) mini-forages avec PMH à Saloulou (1), Haer (1), Hilol (1), Niomoune (4), Hitou (1), Couba (1), Diogué (1).
- Construction de dix (10) impluviums munis de systèmes de potabilisation de l'eau (impluviums de 4^e génération) à Niomoune (3), Hilol (1), Kouba (1), Hitou (1), Coumbaloulou (1), Diogué (1), Haer (1) et Saloulou (1)
- Etudes d'exécution et contrôle des travaux

2. Développement des infrastructures d'assainissement

- Construction de 1 490 systèmes d'assainissement individuels
- Construction de 18 édifices publics
- Etudes d'exécution et contrôle des travaux

3. Mesures d'accompagnement

- IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable
- IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement
- Etudes et activités spécifiques

Coût et plan de financement **Coût du programme : 1 446 317 000 FCFA HT, dont**

- Infrastructures d'eau potable : 880 517 000 FCFA (60,9 %)
- Infrastructures d'assainissement : 447 700 000 FCFA (31 %)
- Mesures d'accompagnement : 118 100 000 FCFA (8,1 %)

Plan de financement :

- Communauté rurale et populations : 44 770 000 FCFA (3,1 %)
- Partenaires au développement : 1 401 547 000 FCFA (96,9 %)

I. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE

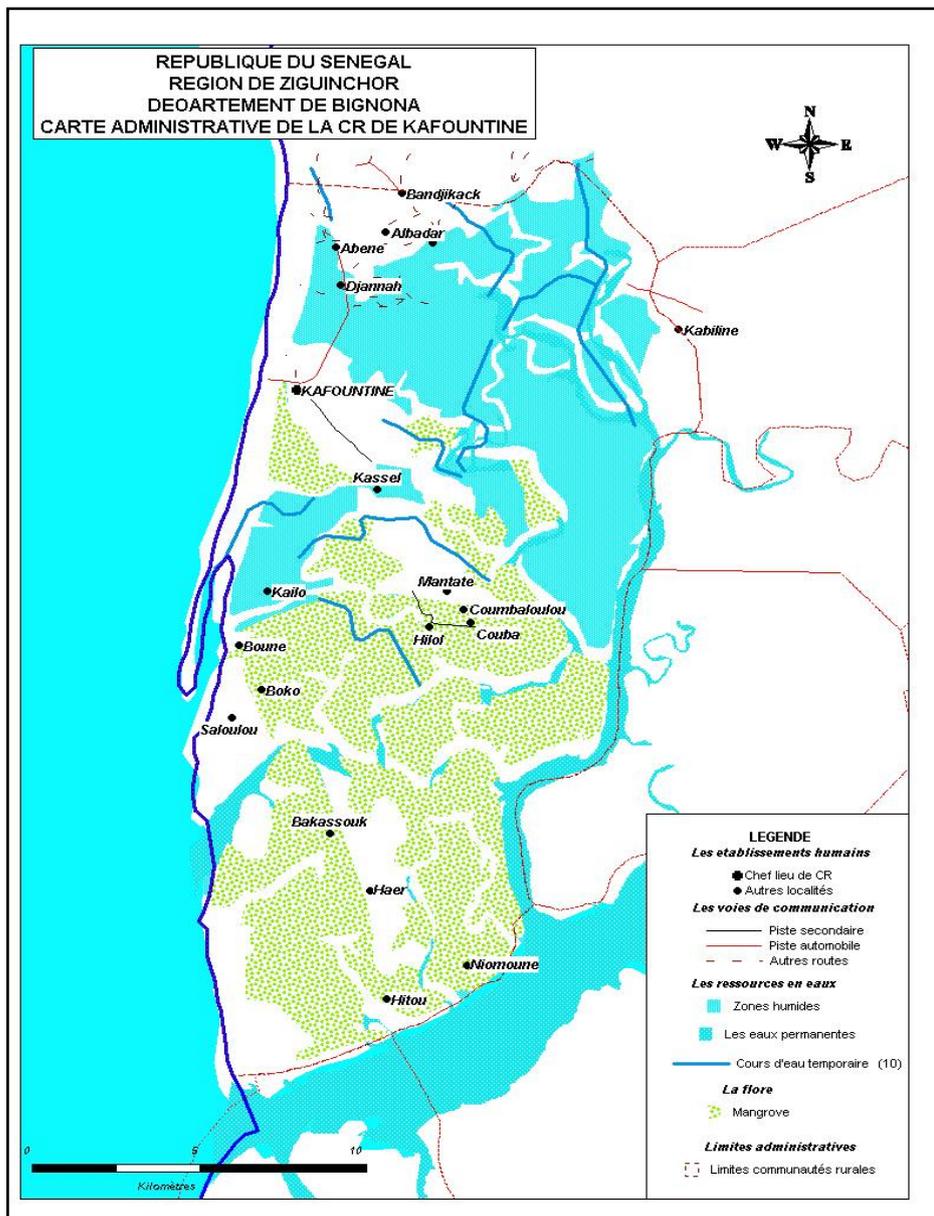
1.1. Caractéristiques générales

1.1.1. Situation géographique

La communauté rurale de Kafountine est située dans l'arrondissement de Kataba 1.

Elle est limitée :

- ✓ Au Nord par la communauté rurale de Kataba 1 ;
- ✓ Au Sud par le Fleuve Casamance ;
- ✓ A l'Est par le marigot de Diouloulou ;
- ✓ A l'Ouest par l'Océan Atlantique.



La superficie de la CR est de 908 km². Elle est répartie sur deux (2) terroirs bien distincts : les îles (832 km²) et la partie continentale (76 km²).

1.1.2. Climat

Le climat est de type soudano-guinéen dominé par deux saisons :

- une saison sèche qui s'étale de novembre à mi-juin et ;
- une saison des pluies de mi-juin à octobre au cours de laquelle sont menées les activités agricoles.

La hauteur moyenne de pluies est de 1 212 mm par an pour une durée de l'hivernage de 4 mois environ durant lequel il y a, en moyen 65 jours de pluies par an.

1.2. Démographie

1.2.1. Populations

Le RGPH III indique, pour la CR une population en 2003 de 18 280 personnes avec une moyenne de 7,2 personnes par ménage et un taux de croissance de 1,1 % par an. La population en 2010 est estimée à 19 682 personnes et devrait atteindre 20 418 personnes en 2015.

Dans la partie continentale, on note une diversité ethnique. On y rencontre par ordre d'importance :

- ✓ Les Karones ou Diolas-Karones (87% pop.) ;
- ✓ Les Mandingues (10% pop.) qui sont concentrés essentiellement à Kafountine, Diannah, Albadar et Abéné ;
- ✓ Les Ouolofs, Peulhs, Manjacques, Mancagnes, etc. (3% pop.).

Dans les îles, les populations sont essentiellement composées de l'ethnie Karone.

1.2.2. Localités

On recense 19 villages administratifs dans la CR de Kanfountine parmi lesquels seront des petits centres ruraux de plus de 1.000 habitants à l'horizon 2015 et qui concentrera 51,78 % de la population totale de la CR. Les petites localités de moins de 500 habitants ne représenteront que de 36,8 % des villages administratifs ce qui est favorable à la réalisation des infrastructures communautaires.

La communauté rurale de Kafountine compte 19 villages dont 14 dans les îles et 05 dans la partie continentale.

Les villages sont ainsi répartis dans les îles :

- ✓ 05 dans les îles Karones ;
- ✓ 04 dans les îles Bliss ;
- ✓ 05 dans le « Petit Kassa ».

TABLEAU : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA CR

➤ **Population**

DEMOGRAPHIE	2003	ESTIMATIONS 2010	PROJECTION 2015
Population CR	18 280	19 682	20 418
Ménages CR	2 539	2 737	2 836

➤ **Localités**

CLASSE POPULATION	1	2	3
Nombre localités	6	6	7
Population à l'horizon 2015	13 754	4 229	2 435
% population totale	67,4%	20,7%	11,9%
% nombre localités	31,6%	31,6%	36,8%

Classe population 1= Pop ≥ 1000 hab. 2 = 500 ≤ pop <1000 3 = pop < 500

1.3. Activités économiques

1.3.1. L'agriculture

L'agriculture occupe une grande partie de la population active de la CR et assure les principales ressources alimentaires et monétaires.

La pratique des jachères n'est pas courante dans la communauté rurale. Les terres inexploitées sont généralement abandonnées à cause de la remontée saline.

Production vivrière

Le riz est la nourriture de base de toute la communauté rurale et la culture vitale des îles. Les autres cultures vivrières sont principalement développées dans la zone continentale ; elles occupent une part importante dans l'alimentation des familles. Il s'agit du mil, du maïs, du sorgho et du niébé.

Les cultures de rente sont plus pratiquées dans les villages de la partie continentale et concernent l'arboriculture fruitière (mangues, agrumes), le maraîchage (patates douces, manioc) et de l'arachide.

Les plantations de manguiers et d'agrumes sont aujourd'hui une nouvelle forme d'investissement qui vient remplacer l'arachide menacée de disparition à la suite de la chute des prix.

La culture de tabac connaît un début d'expérimentation dans certains villages de la terre ferme (Diannah, Colomba, Albadar, Kafountine).

On rencontre dans chaque village des producteurs regroupés en association ou en GIE en fonction du type d'activités qu'ils mènent. C'est dans les filières arboricoles et maraîchères que le niveau d'organisation semble meilleur. Au niveau de l'arrondissement, il existe une Association qui regroupe l'ensemble des planteurs. Cette association dénommée Association des Planteurs de l'Arrondissement de Diouloulou (APAD) compte beaucoup de membres dans la CR de Kafountine.

Les principales cultures horticoles sont : les mangues, les agrumes et les légumes (oignons, salades, aubergines amères, piments). Les cultures maraîchères ont un avenir très prometteur dans la CR grâce à l'existence d'un marché réel formé par les hôtels et les campements touristiques de Kafountine et d'Abéné. Malheureusement,

des problèmes se posent au niveau de la filière, notamment dans l'organisation des producteurs, la planification de la production maraîchère en fonction des besoins du marché local.

1.3.2. L'élevage

Les paysans sont en même temps les éleveurs, ce sont des agro-pasteurs qui pratiquent un élevage extensif.

La pratique de l'élevage dans la CR a un caractère plus social qu'économique. Le bétail bovin n'est vendu qu'en cas de besoins sociaux très urgents. La zone de la terre ferme est plus favorable à l'élevage car les conditions d'alimentation et d'abreuvement sont nettement meilleures, mais c'est également une zone où les pâturages s'amenuisent du fait de l'extension de l'habitat et des feux de brousse.

La communauté rurale ne possède aucune exploitation avicole moderne capable de répondre à la demande locale. On y rencontre le plus souvent de petits élevages familiaux qui ciblent une période bien précise de grande consommation telle que les fêtes de Tamkharit, de Noël, et du 1er jour de l'an.

L'apiculture est l'apanage des îles mais elle est beaucoup plus orientée vers l'autoconsommation qu'à la vente. Le miel est surtout apprécié parce qu'il sert à fabriquer une boisson locale alcoolisée « Hydromiel ». L'utilisation de la cire n'est pas connue des populations, c'est pourquoi après extraction du miel, la cire est jetée.

Le secteur de l'élevage dans la CR semble avoir enregistré ses meilleurs résultats en termes d'accroissement des effectifs et de lutte contre les maladies du bétail durant la période allant de 1990 à 1994. Cette performance s'explique principalement par le renforcement de l'encadrement technique apporté aux éleveurs.

En dehors des maladies, le développement du secteur dans la CR se heurte encore à certains facteurs limitant :

- L'insuffisance des moyens humains et logistiques au niveau de l'encadrement ;
- Le tarissement prématuré des points d'eau par l'effet des aléas climatiques ;

- L'action regrettable de feux de brousse sur les pâturages ;
- L'extension de l'habitat sur les terres du plateau.

TABLEAU : ESTIMATION DU CHEPTEL DE LA CR

CATEGORIE	BOVINS	OVINS	CAPRINS	EQUINS	ASINS	TOTAL UBT	NBRE UBT/ PERSONNE
Effectif	3 600	2 500	6 000	15	450	6 098	0, 37
Valeur UBT	1	0,2	0,3	1,2	0,4		

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Ziguinchor (rapport annuel 2009)

1.3.3. La pêche

Elle est de type artisanal, pratiquée aussi bien dans les bolongs qu'en haute mer. La pêche fait partie des activités les plus prospères de l'économie de la CR et l'une des principales sources de revenus directs ou indirects des populations. Tous les villages de la CR sont riverains d'un cours d'eau où l'on peut mener l'activité de pêche artisanale.

La pêche est pratiquée de manière permanente par les autochtones et de manière saisonnière par les Lébous et les « Guet Ndariens ». Ces derniers mieux équipés et maîtrisant mieux les techniques de pêche en haute mer, fournissent l'essentiel des mises à terre débarquées sur les plages de Kafountine, de Diogué, d'Abéné et de Saloulou.

Le dynamisme de la filière dans la CR a favorisé le développement d'activités annexes telles que le mareyage et la transformation de poissons.

Il faut noter que dans l'ensemble, l'activité connaît un manque d'organisation malgré les efforts du service des pêches (Poste de contrôle) et des acteurs eux-mêmes.

Des initiatives locales en faveur d'une bonne orientation, et d'une bonne organisation des pêcheurs sont en train de voir le jour avec les sections locales de deux (02) groupements des professionnels de la pêche : GIPAC et GPA.

Aujourd'hui la filière locale se présente sous de meilleures perspectives de croissance avec la construction de deux (2) fabriques de glace, d'une unité de

transformation de produits halieutiques, la multiplication des circuits de distribution et le projet PAPA SUD de construction d'un quai de pêche à Kafountine.

De manière globale, les difficultés du secteur dans la CR sont dues à :

- De fréquentes pénuries d'essence hors bord ;
- Un manque de pièces détachées ;
- Une occupation anarchique des plages par les activités de transformation ;
- Un manque d'hygiène et de salubrité dans les plages ;
- Un manque d'infrastructures adéquates de conservation de poissons ;
- Un manque d'organisation à la mesure du niveau d'activités atteint par le secteur.

1.3.4. Le commerce

La communauté rurale n'a pas de marché hebdomadaire mais dispose de nombreuses boutiques et d'un marché permanent sans souk à Kafountine.

La commercialisation des produits dans la CR concerne les produits halieutiques, maraîchers, fruitiers et les produits forestiers.

Les produits halieutiques sont vendus frais ou transformés à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Les produits maraîchers sont écoulés localement ou en Gambie. Les produits forestiers et fruitiers sont vendus aux « bana-banas » locaux et nationaux. La production fruitière de la communauté rurale est très importante ; elle concerne les mangues, les agrumes, les papayes et les noix de coco.

Des difficultés d'écoulement de cette production fruitière se posent très souvent car les producteurs, malgré leur regroupement en association, ne maîtrisent pas encore les circuits de commercialisation. D'autre part, le manque d'équipement de froid limite les possibilités d'une bonne commercialisation.

Le commerce a connu une baisse d'activité à la suite des attaques armées de Kafountine et d'Abéné. Beaucoup de commerçants et boutiquiers ont préféré s'installer à Bignona ou à Ziguinchor pour sécuriser leurs activités et leurs biens.

1.4. Infrastructures de base (autres que celles d'eau potable et d'assainissement)

1.4.1. L'éducation

Dans l'ensemble, on note une répartition spatiale assez équilibrée des infrastructures scolaires entre la terre ferme et les îles, mais l'école est beaucoup plus proche des élèves dans la terre ferme que dans les îles. Dans les villages où il n'y a pas d'école (Mantate, Bakassouck, Boko) les enfants font 7 à 10 km à pied (en aller-retour) pour se rendre à l'école la plus proche.

- L'enseignement préscolaire

TABLEAU : ÉTABLISSEMENTS PRESCOLAIRES DE LA CR

N°	ETABLISSEMENT	STATUT	NOMBRE CLASSES	EFFECTIF			POINT D'EAU	BLOCS SANITAIRES	ELECTRICITE
				TOTAL	FILLES	GARÇONS			
1	EM DIEREKE DIABANG	Public	3	144	61	83	1	2	
2	EM ALBADAR	Public	3	118	53	65	0	1	
3	Garderie D'Albadar	Privé	3	34	13	21	0	0	
4	EM DIANNAH	Public	3	95	48	47	0	1	
5	EM HITOU	Public	3	40	15	25	1	1	1
6	EM NIOMOUNE	Public	3	70	29	41	0	1	
7	EM Notre Dame de la Joie Kafountine	Privé	3	56	30	26	0	0	
Total CR Kafountine			21	557	249	308	2	6	1

Source : IDEN de Bignona (année scolaire 2009 / 2010)

- L'enseignement élémentaire

La CR compte dix-huit (18) écoles primaires Elle occupe la 2^{ème} place parmi les communautés rurales du département de Bignona par l'importance de ses effectifs.

L'état des lieux de la situation scolaire a permis de faire le constat suivant :

TABLEAU N° : ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ELEMENTAIRES DE LA CR

N°	ETABLISSEMENT	NBRE D'ECOLLES		NBRE CLASSES	NBRE COURS	NBRE D'ELEVES			ABRIS PROVISOIRES	BLOCS SANITG	BLOCS SANITF	POINT D'EAU	CANTIN SCOLAIR	ELECT
		PUBLICS	PRIVES			GARÇONS	FILLES	TOTAL						
1	Albadar	1	0	6	6	200	179	379	4	8	8	1	1	
2	Alonda Diabang (Abéné)	1	0	12	12	287	329	616	0	8	8	1	1	1
3	Boune	1	0	3	3	27	22	49	0	1	0	0	0	
4	Colomba	1	0	6	6	70	58	128	5	6	6	1	0	
5	Diannah	1	0	12	12	318	305	623	3	8	8	1	1	
6	Diannah Kabar	1	0	6	8	234	201	435	6	4	4	0	0	
7	Diogué	1	0	6	8	150	120	270	2	1	1	1	0	1
8	Djindème	1	0	3	3	49	45	94	3	0	0	0	0	
9	Haère	1	0	3	3	59	42	101	0	3	3	0	0	
10	Hilol	1	0	3	3	42	47	89	0	0	0	0	0	
11	Hitou	1	0	3	3	36	46	82	2	1	2	1	0	1
12	Kafountine	1	0	12	20	429	458	887	5	8	8	1	1	
13	Kafountine 2	1	0	4	4	154	136	290	1	1	1	0	0	
14	Kaïlo	1	0	3	3	19	30	49	0	0	1	0	0	
15	Kassel	1	0	2	3	25	19	44	1	1	1	0	0	
16	Kouba	1	0	3	3	51	43	94	0	2	1	0	0	
17	Niomoune	1	0	6	6	149	86	235	0	0	0	0	0	
18	Saloulou	1	0	3	3	39	37	76	0	0	0	0	0	
Total CR		18	0	96	109	2338	2203	4541	32	52	52	7	4	3

Source : IDEN de Bignona (année scolaire 2009 / 2010)

- L'enseignement moyen et secondaire

La CR abrite trois collèges d'enseignement moyen (à Kafountine,, Hilol et Niomoune) et un lycée (à Diannah),

TABLEAU N° : ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT MOYEN ET SECONDAIRE DE LA CR

N°	ETABLISSEMENT	STATUT	NBRE CLASSES	EFFECTIF			POINT D'EAU	BLOCS SANITAIRES	ELECTRICITE
				GARÇONS	FILLES	TOTAL			
1	CEM KAFOUNTINE		12	482	336	818	1	2	1
2	CEM NIOMOUNE		7	183	122	305	0	2	0
3	CEM HILLOL		4	48	43	91	0	0	0
Total CR Kafountine			23	713	501	1214	1	4	1

Source : IDEN de Bignona (année scolaire 2009 / 2010)

- La formation professionnelle

Il existe une école de formation professionnelle à vocation nationale voire sous régionale à Kafountine, le centre Satang JABANG. L'enseignement qui y est dispensé, porte sur les filières telles que :

- Agriculture (maraîchage, horticulture) ;
- Couture ;
- Cuisine ;
- Transformation des produits ;

Il existe également un centre polyvalent de formation à Albadar et un centre de formation agricole à Abéné

1.4.2. La santé

On note une bonne répartition des infrastructures sanitaires dans la partie continentale et la zone Petit Kassa. C'est dans ces deux zones que l'on trouve les trois postes de santé fonctionnels de la communauté rurale (le poste de Couba n'est pas fonctionnel). C'est en toute logique donc que la couverture sanitaire est mieux assurée dans ces localités et plus particulièrement à Kafountine où on retrouve un centre de santé modulaire.

L'association Hollandaise (SBC) s'est particulièrement illustrée dans la construction, l'équipement et l'éducation sanitaire (construction et équipement de maternités et dispensaires à kafountine, Niomoune et appui à l'éducation sanitaire à l'école Satang Diabang).

Les infrastructures existent physiquement mais la fonctionnalité de certaines laisse à désirer. Le manque de médicament et de moyen d'évacuation des cas urgents se pose avec acuité dans beaucoup de structures sanitaires. Dans les îles, il faut des pirogues pour évacuer les malades alors que dans la terre ferme, il faut une ambulance.

Les cases de santé et les maternités rurales sont normalement polarisées par les postes de santé situés dans la même zone. Mais la situation générale de manque d'équipement a fait que toutes les structures dépendent désormais du poste de Kafountine dont le niveau d'équipement et de fonctionnalité est plus acceptable.

TABLEAU N° : INFRASTRUCTURES SANITAIRES DE LA CR DE KAFOUNTINE

VILLAGES	POSTES DE SANTE				MATERNITES RURALES				CASES DE SANTE			
	FONCTIONNALITE		BLOCS SANIT.	POINT D'EAU	FONCTIONNALITE		BLOCS SANIT.	POINT D'EAU	FONCTIONNALITE		BLOCS SANIT.	POINT D'EAU
	F	NF			F	NF			F	NF		
Kafountine : centre de santé modulaire	X		X	0	X		X	0	-	-	-	-
Hilol	-	-	-	-					X		0	0
Kouba	-	-	-	-	X		0	0	X		0	0
Kailo	-	-	-	-	-	-	-	-	X		0	0
Bounh	-	-	-	-	-	-	-	-	X		0	0
Saloulou	-	-	-	-	-	-	-	-	X		0	0
Kassel	-	-	-	-	-	-	-	-	X		0	0
Niomoune	X		X	0	X		X	0				
Diogué	-	-	-	-	X		X	0	X		X	0
Haéré	-	-	-	-	-	-	-	-		X		
Hitou	-	-	-	-	-	-	-	-		X		
Bakasoukou	-	-	-	-	-	-	-	-		X		
Abéné	X		X	X	X		X	X				
Albadar	-	-	-	-	X		X	X	X		X	X
Colomba	-	-	-	-	X		X	0	X		X	0
Diamah	X		X	X	X		0	0				
Total	3 PS				8				9	3		

Source : Région Médicale de Ziguinchor, 2010

1.4.3. Electricité

Le courant électrique a été installé en Janvier 2002. Une ligne électrique traverse la partie continentale sur l'axe Diouloulou- Kafountine en passant par les villages d'Albadar, Diannah et Kafountine. Donc, seuls les villages de Kafountine, Diannah, Albadar et Abéné sont électrifiés

VILLAGES	RESEAU ELECTRIQUE	ABONNES SENELEC
Albadar	1	0
Abené	1	55
Diannah	1	0
Kafountine	1	1746

Source : PLD, 2009

1.5. Acteurs de développement dans la CR

1.5.1. Les organisations communautaires de base

Les quarante organisations de producteurs locales identifiées regroupent au total 2 406 membres qui représentent 20% de la population totale de la communauté rurale. Par ailleurs, il a été noté un écart d'effectif entre les femmes et les hommes quant à l'effectif total des organisations de base identifiées. En effet, alors que les femmes représentent 56% du total des membres, les hommes en constituent 44%. Les GPF

sont constitués exclusivement de femmes contrairement aux GIE et aux ASC qui sont pour la plupart mixtes.

L'intervention de projets qui laissent entrevoir quelques espoirs d'accès à des financements, pourrait être à l'origine de l'augmentation du nombre de GIE. Le statut juridique des GIE semble être l'une des conditions d'accès à des avantages des partenaires intervenant dans la communauté rurale.

En effet, au regard de la mosaïque ethnique qui prévaut, cette forte tendance des populations à se retrouver au sein des organisations, pourrait également traduire un sursaut de solidarité autour d'initiatives concertées face aux difficultés liées à l'enclavement de la communauté rurale.

1.5.2. Les partenaires au développement

En dehors de l'Etat, les partenaires au développement sont nombreux et interviennent de manière discontinue en fonction des programmes et selon leur domaine d'intervention.

TABLEAU : PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT ET LEUR DOMAINE D'INTERVENTION

PARTENAIRES	DOMAINES D'INTERVENTION
Enda-Acas	Santé, Hydraulique
CAJACK France	Hydraulique
SBC Hollande	Constructions, équipement et appui à l'éducation sanitaire
Fondation Baobab Hollande	Santé
Association des Ressortissants de Kafountine en Allemagne	Education
Fondation Allemande	Santé
Planète Ecole	Education
Kafo-Saze	Education, Formation professionnelle
Voiliers Sans Frontière	Education
Enseignants Sans Frontière	Education
Loz-Africa	Education
APAD : association des planteurs de l'arrondissement de Kataba 1 (Diouloulou)	Horticulture, apiculture, commercialisation des produits horticoles
ANCAR	Agriculture, élevage
PNDL	Planification et appui financier

Source : PLD, 2009

II. BILAN DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE

On note dans l'ensemble une répartition spatiale des infrastructures hydrauliques assez équitable à l'échelle communautaire. Mais la contrainte essentielle est que 30 à 40% des puits sont inutilisables soit à cause de l'éboulement, de leur tarissement ou de la salinisation de l'eau.

Le phénomène de la salinisation des puits est une caractéristique générale des îles. Dans les 03 zones insulaires, un puits sur trois a une eau saumâtre. A Kaïlo, l'eau a une coloration rougeâtre. Certains villages comme Kassel ne possèdent aucun puits et les populations font 6 Km pour chercher de l'eau.

La qualité de l'eau dans les îles est un véritable problème de santé publique. Dans la zone Bliss où les villages sont éloignés les uns par rapport aux autres, on peut envisager la construction de cuves à eau ou la multiplication des puits modernes.

2.1. Ressources en eau

2.1.1. Eaux de surface

La communauté rurale de Kafountine est irriguée par une multitude de petits marigots (bolongs) qui se jettent en général dans le marigot de Diouloulou ou dans le Fleuve Casamance. La densité de ces marigots et les différentes connections entre eux font que la CR est essentiellement constituée d'îles qui ne sont accessibles que par pirogue.

2.1.2. Eaux souterraines

Dans la plupart des îles, la nappe phréatique se situe entre 2 et 6 m de profondeur alors qu'elle se situe à un maximum de 12 m dans la partie continentale. L'eau de la nappe phréatique est de bonne qualité dans la terre ferme, plus ou moins saumâtre ou de bonne qualité dans les îles suivant les endroits.

La CR compte 02 forages fonctionnels. A côté de ces infrastructures, on peut noter l'existence des puits modernes et trois (3) impluviums ou cuves de récupération des eaux de pluie.

2.2. Synthèse d'inventaire des infrastructures de production et de distribution d'eau

2.2.1. Réseaux AEP

La communauté rurale de Kafountine compte deux réseaux AEP qui sont :

- **l'AEV de Kanfountine** dessert 5 251 personnes. Le forage est électrifié et est équipé d'une électropompe immergée fournissant un débit de 8 m³/h, soit une capacité de production journalière (CPJ) de 80 m³ qui correspond à 15,2 litres / jour / personne, inférieure à la capacité ciblée de 35 litres / personne / jour.

L'eau est vendue à raison de 200 F/ m³. La réhabilitation de ce forage et son couplage avec un nouvel ouvrage de captage pour augmenter la capacité de production journalière, le recyclage des membres des instances de l'ASUFOR en organisation et dynamique communautaire et en gestion financière et comptable, la densification de son réseau, sont indispensables pour améliorer l'approvisionnement en eau des usagers.

- **l'AEMV d'Abéné** dessert 7 543 personnes. Le forage est électrifié et équipé d'une électropompe immergée fournissant un débit de 10 m³ /h, soit une capacité de production journalière (CPJ) de 100 m³ qui correspond à 13,3 litres / jour / personne, inférieure par rapport à la capacité ciblée de 35 litres / personne / jour. La qualité de l'eau de ce forage est jugée un peu saumâtre par les populations.

L'eau est vendue à raison de 200 F/ m³. Le couplage de ce forage avec un nouvel ouvrage de captage pour augmenter la capacité de production journalière, l'extension et la densification de son réseau, la mise en place et le renforcement des capacités des membres des instances de l'ASUFOR en organisation et dynamique communautaire et en gestion financière et comptable, sont indispensables pour améliorer l'approvisionnement en eau des usagers.

TABLEAU : CARACTERISTIQUES DES RESEAUX AEV DE LA CR

DESIGNATION	N°IRH	DESSERTE		PRODUCTION – STOCKAGE				DISTRIBUTION				
		NBRE DE LOCALITES	POP.	ENERGIE	EXHAURE	CPJ	STOCKIGE	BF	BP	PO	AB	BJ
Kafountine	221X000 4	3	5 251	SENELEC	EPI	80	100 m ³ /15 m	12	65	1	0	1
Abéné	221X000 3	1	7 543	SENELEC	EPI	100	150m ³ /13,6m	1	325	0	3	4
Total		4	12794	-	-	180	-	13	390	1	3	5

2.2.2. Puits modernes

Les deux forages et les puits modernes assurent l'essentiel de l'approvisionnement en eau potable des populations de la communauté rurale de Kafountine. Elle compte 35 puits modernes répartis comme suit :

VILLAGE	PUITS MODERNES FONCTIONNELS
Albadar	2
Bakassouk	1
Boune	1
Haer	1
Couba	3
Coumbaloulou	1
Diamah	1
Diogué	6
Hitou	2
Hilol	2
Kafountine	5
Kaïlo	2
Kolomba	2
Niomoune	3
Saloulou	3
Total	35

2.3. Accès à l'eau potable pour les usages domestiques

2.3.1. Taux d'accès

Le taux d'accès à l'eau potable de la communauté rurale de Kafountine est de **97,3 %**.

Taux d'accès « raisonnable »

Le taux d'accès raisonnable de la communauté rurale de Kafountine est de 98,4 %. Ce taux est supérieur au taux de 64% calculé en moyenne nationale pour l'année 2004.

Bilan EPE

Le bilan en EPE par localité de la CR fait apparaître, pour 2010, un déficit de 22,95 EPE car beaucoup de localités ont un déficit en EPE sauf cinq villages (Abéné, Bakassouk, Coumbaloulou, Diogué et Kaïlo) qui ont excédent en EPE. Avec 49 EPE fonctionnels pour une population totale de 19 682 personnes, soit 1 EPE pour 402

personnes d'où le niveau d'équipement en points d'eau modernes de la CR est en dessous du niveau de desserte standard de 1 EPE pour 300 personnes retenu dans la politique nationale. Beaucoup de localités de la CR de Kafountine présentent un déficit en EPE.

TABLEAU : BILAN EPE POUR LA CR

INTITULE	2010	2015
Population totale CR	19 682	20 418
Population desservie	12 947	19 397
Population non desservie de la CR	6 735	1 021
Besoins en EPE pour atteindre un taux de desserte de 95% visé par le conseil rural.	21,3	2,33

2.3.2. Taux de desserte

Le taux de desserte en eau potable est de **65,8 %** pour l'ensemble de la CR qui est inférieur au taux d'accès puisque beaucoup de localités de la CR, bénéficiaires des points d'accès à l'eau potable, présentent un déficit en EPE.

TABLEAU : TAUX DE DESSERTE

COMMUNAUTE RURALE	KAFOUNTINE
Code administratif	02113
Population 2003 (RGPH III)	18 280
Taux de croissance	1,1 %
Population 2010 estimée	19 682
Nombre équivalents points d'eau	49
Taux de desserte	65,8 %
Personnes par EPE en 2010	402

Desserte des localités de plus de 1000 habitants par BF / BP

Une seule localité (Nioumoune) sur cinq de plus de 1000 habitants n'est pas desservie par bornes fontaines ou branchements particuliers.

2.4. Accès à l'eau potable pour les usagers productifs et les besoins communautaires

2.4.1. Agriculture

Pour l'agriculture, la capacité de production journalière des deux forages fonctionnels dans la CR de Kafountine, ne peut pas prendre en compte les besoins agricoles en eau puisque les forages existants ne peuvent même pas satisfaire les besoins domestiques des usagers.

D'où, il est vivement souhaitable de prévoir l'aménagement des bassins de rétention dans des zones à vocation maraîchères ou arboricoles pour une exploitation optimale des eaux de pluie ou la construction d'autres ouvrages de captage (qui captent la nappe phréatique) compte tenu des besoins élevés en irrigation, exprimés par les populations de la CR.

2.4.2. Elevage

Le cheptel a besoin, pour son abreuvement surtout en saison sèche, d'environ **240 m³** d'eau par jour. D'où le fonçage des puits pastoraux sera nécessaire afin de satisfaire les besoins en eau des animaux.

2.4.3. Infrastructures scolaires et sanitaires

Chaque infrastructure socioéconomique (scolaire, sanitaire, marchande) devra disposer d'un point d'eau moderne qui permettra à l'édicule public qui y est construit de répondre aux normes du PEPAM.

Conclusions

L'approvisionnement en eau potable de la CR se présente comme suit :

- le taux d'accès à l'eau potable de la CR est de **97,3 %** contre 48% en moyenne nationale (2004);
- le taux de desserte établit d'après le bilan EPE est de **65,8 %** car beaucoup de localités desservies présentent un bilan en EPE déficitaire.

III. BILAN DE L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT

3.1. Synthèse des inventaires d'infrastructures d'assainissement

3.1.1. Assainissement collectif

L'inventaire des infrastructures d'assainissement à concerné les ouvrages d'évacuation et d'isolement des excréta à usage collectif situés à l'intérieur des infrastructures scolaires, sanitaires, marchandes, etc.

TABLEAU : INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT

INFRASTRUCTURES	ECOLE (25) OU COLLEGE (3)	CENTRE DE SANTE (1), POSTE DE SANTE (3), MATERNITES RURALES (8), CASES DE SANTE (9)	MARCHE PERMANENT (1) ET HEBDOMADAIRE (0)	AUTRES
Nombre d'infrastructures	28	21	1	2
Nombre d'édicules existants	18	10	0	1
Nombre d'édicules adéquats	16	8	0	1
Taux d'équipement	64,3 %	47,6%	0 %	50 %
Taux d'équipement adéquat	57,1 %	38,1%	0 %	50 %

3.1.2. Assainissement individuel

Le résultat de l'enquête-ménage réalisée dans la communauté rurale sur les différents types de latrines existantes ou non, est le suivant :

CATEGORIE	NOMBRE	POURCENTAGE
Latrines traditionnelles	65	41,7 %
Latrines améliorée VIP	1	0,6 %
Latrines à fosse septique	7	4,5 %
Ménages n'ayant pas de latrines	83	53,2 %
Total	156	100 %

L'analyse des résultats des enquêtes- ménages réaliser à Kafountine, permet d'estimer que 41,7% des ménages disposent de latrines traditionnelles qui sont, pour la plupart dans un mauvais état, 5,1% de latrines à fosse ventilée ou des latrines améliorées VIP et 53,2% des ménages n'ont pas de latrines.

3.2. Accès à l'assainissement individuel

En prenant en compte les standards retenus par le PEPAM, le taux moyen d'équipement des ménages en système individuel d'assainissement des excréta est de 5,1 % qui est en dessous de la moyenne nationale qui était de 17% en 2004. Tandis que celui des ménages n'ayant pas un accès adéquat à l'assainissement

individuel est de **94,9%**, d'où il faudra accroître, d'ici 2015, le taux d'équipement des ménages en systèmes d'assainissement individuel de **47,45 %**.

3.3. Accès à l'assainissement pour les services sociaux de base

Certaines d'infrastructures socioéconomiques de la CR disposent d'édicules adéquats d'évacuation des excréta. Toutefois, beaucoup d'infrastructures ont des édicules fonctionnels mais dont la construction ne répond pas aux normes retenues par le PEPAM.

Conclusions

De manière générale, le niveau d'équipement en infrastructures d'assainissement des excréta dans les infrastructures socioéconomiques (établissements scolaires et sanitaires, ...) est moyen et, dans les concessions (assainissement individuel) il est faible et certaines infrastructures ne répondent pas aux normes retenues par le PEPAM.

IV. PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE

4.1. Objectifs pour 2015

4.1.1. Eau potable

L'objectif global du PLHA est de fournir un accès adéquat à l'eau potable à la population ainsi que dans toutes les infrastructures socioéconomiques de la CR.

L'objectif du plan de la communauté rurale, à l'horizon 2015 est qu'à cette date (i) 95 % de la population de la CR dispose d'un accès adéquat à l'eau potable, et (ii) 100 % des infrastructures socioéconomiques aient un accès adéquat à l'eau potable.

4.1.2. Assainissement

L'objectif global du PLHA est d'assurer un accès adéquat à l'assainissement à la population ainsi que dans toutes les infrastructures socioéconomiques de la CR.

Donc l'objectif visé à l'horizon 2015 est qu'à cette date (i) **52,55 %** au moins de la population de la CR disposera d'un accès adéquat à l'assainissement des excréta et eaux usées, et que (ii) 100% des infrastructures éducatives et sanitaires ainsi que les marchés et les lieux publics soient correctement et durablement assainis.

V. RESULTATS ATTENDUS EN 2015

5.1. Eau potable

La densité des points d'eau modernes sera de 1 EPE pour 300 personnes dans les villages desservis par AEP afin d'atteindre un taux de desserte de 95 % visé par le conseil rural. Pour atteindre cet objectif d'accès en 2015, il faut construire **24 EPE** en tenant compte du phénomène de salinisation des eaux des puits modernes réalisés dans certaines localités et de l'amélioration de la desserte en mettant l'accent sur l'installation des branchements particuliers.

5.2 Assainissement

Toutes les infrastructures socioéconomiques disposeront chacune d'un édicule public conforme aux normes du PEPAM, entretenu et fonctionnel.

En 2015, au moins **1 490 ménages** représentant 10 728 personnes disposeront chacun d'un ouvrage fonctionnel d'évacuation des excréta et d'un bac à laver avec puisard pour l'évacuation des eaux usées.

VI. COMPOSANTES DU PLHA

6.1. Développement des infrastructures d'eau potable

Le développement des infrastructures d'eau potable de la CR comprend quatre projets : (1) la réalisation d'un deuxième forage couplé au forage existant de Kafountine et densification du réseau, (ii) la réalisation d'un deuxième forage couplé au forage existant d'Abéné, extension et densification du réseau, (iii) la construction (sites à confirmer après études hydrogéologiques pertinentes) de douze (12) forages (mini-forages) munis de pompes à motricité humaine à Saloulou (1), Haer (1), Hilol (1), Niomoune (4), Hitou (1), Couba (1), Diogué (1) et, (IV) la construction de dix (10) impluviums munis de systèmes de potabilisation de l'eau (impluviums de 4^e génération) à Niomoune (3), Hilol (1), Kouba (1), Hitou (1), Coumbaloulou (1), Diogué (1), Haer (1) et Saloulou (1).

Le financement de ces projets, dont les fiche APS sont annexées au présent document, est à rechercher. Toutes les infrastructures seront techniquement conformes aux prescriptions du Manuel des projets d'eau potable et

d'assainissement édité par le PEPAM. Des bornes fontaines (5), branchements communautaires (5), des branchements particuliers (200) seront intégrés dans le coût de chaque projet et des abreuvoirs (1) qui sont demandés par les populations seront construits dans certaines localités.

TABLEAU : LISTE DES PROJETS D'EAU POTABLE AVEC LEUR PRIORITE

N°	PROJET	PRIORITE	POP EN 2015	NBRE EPE	NBRE EAB	FINANCEMENT
EP-1	Réalisation d'un deuxième forage couplé au forage existant de Kafountine et densification du réseau	1	5 540	3	-	A rechercher
EP-2	Réalisation d'un deuxième forage couplé au forage existant d'Abéné, extension et densification du réseau	2	8 497	12	2	A rechercher
EP-3	Construction de douze (12) puits modernes avec PMH à Saloulou (1), Haer (1), Hilol (1), Niomoune (4), Hitou (1), Couba (1), Diogué (1).	3	5 219	6	-	A rechercher
EP-4	Construction de dix (10) impluviums munis de systèmes de potabilisation de l'eau (impluviums de 4 ^e génération) à Niomoune (3), Hilol (1), Kouba (1), Hitou (1), Coumbaloulou (1), Diogué (1), Haer (1) et Saloulou (1)	4	209	3	-	A rechercher
Total programme		-	19 465	24	2	-

6.2. Développement des infrastructures d'assainissement

Le développement des infrastructures d'assainissement de la CR compte (i) la construction de dix huit (18) édicules publics et celle de mille quatre cent quatre vingt dix (**1 490**) systèmes d'assainissement individuel.

Les projets d'édicules publics concernent huit (8) établissements scolaires, une (1) aire de transformation des produits halieutiques, quatre (4) maternités rurales, quatre (4) lieux de culte et un (1) marché permanent. Les projets seront construits suivant le modèle standard adopté par le PEPAM, comprenant (i) un compartiment pour femmes doté de quatre cabines et d'un lavabo, et (ii) un compartiment pour hommes doté de trois cabines, trois urinoirs et d'un lavabo. Pour les maternités rurales, les cabines du compartiment des hommes seront transformées en douches avec puisards pour permettre aux femmes qui viennent pour l'accouchement, de se laver.

Les différents types d'ouvrage individuels demandés par les populations selon les enquêtes –ménages réalisées durant la phase du diagnostic concernent (i) des latrines VIP à fosse alternantes soit latrines à chasse manuelle et à fosses alternantes (ii) et des bacs à laver avec puisards. Le principe de la mise en œuvre sera basé sur la réponse à la demande des ménages.

La majorité des ménages (89,1 %) souhaitent acquérir des latrines à chasse manuelle et à fosses alternantes.

- Choix du type de latrines par le ménage

CHOIX	NOMBRE	POURCENTAGE
Latrines TCM à fosses alternantes	139	89,1 %
Latrines VIP à fosses alternantes	17	10,9 %
Total	156	100 %

Présentation des différents types d'ouvrage demandés par les ménages :

➤ **LATRINES TCM À FOSSES ALTERNANTES**

Description technique

Composantes de l'ouvrage

Superstructure

Elle est faite d'agglos creux de 12 cm d'épaisseur. La cabine est entièrement couverte d'une toiture en tôles ondulées 0.17 supportées par des chevrons 6/4 en samba, et équipée d'une chaise turque ayant à sa base un siphon hydraulique en aluminium lequel communique avec un coude PVC Ø 110 et un tuyau PVC Ø110 qui aboutit dans le regard de répartition. Le seuil de la porte est précédé par une terrasse maçonnée appelée marche-pieds.

Regard de répartition

C'est un petit ouvrage carré de 55 cm de côté et 45 cm de profondeur. Il est fait d'agglos pleins de 12 cm d'épaisseur. Le fond du regard doit présenter une pente inclinée vers les fosses pour une bonne évacuation des excréta en provenance du tuyau d'évacuation. La dalle de couverture du regard est en béton armé de 6 cm d'épaisseur.

Infrastructure

02 fosses cylindriques alternantes de dimensions 1,30 m de diamètre et 2 m de profondeur. Elles sont distantes de 2 m minimum et couvertes par des demi-dalles circulaires en béton armé dosé à 350 kg/m³ (soit 1 sac de ciment+1 brouette de

sable+2 brouettes de gravier) avec 8 cm d'épaisseur. Sur ces demi-dalles existe un trou carré de 40 cm de côté pour le contrôle du niveau des boues dans la fosse. Chacune des deux fosses est reliée au regard par un tuyau PVC Ø 110. C'est dans ces deux fosses que sont admises, de manière alternante, les matières fécales issues du regard. Ces fosses servent au stockage et à la minéralisation des excréta; les eaux de chasse étant infiltrées dans le sol par l'intermédiaire des joints ouverts au niveau des parois des fosses. Les fosses seront maçonnées en agglos voûtés pleins de 15. Les joints verticaux seront laissés ouverts sauf au niveau de la 1^{ère} rangée inférieure et des 2 dernières rangées supérieures.

Le ferrailage des dallettes est constitué d'aciers HA10 et HA6 avec pour espacement mini 13 cm.

Conditions de mise en œuvre

Zone d'implantation recommandée

Zone où le toit de la nappe est au moins à 3,50 m de profondeur. Lorsque la nappe est moins profonde, d'autres dispositions constructives doivent être prises (élargissement du diamètre de la fosse pour réduire sa profondeur ou surélévation artificielle du sol, cas des zones insulaires ou des vallées).

Mode d'exploitation et d'entretien

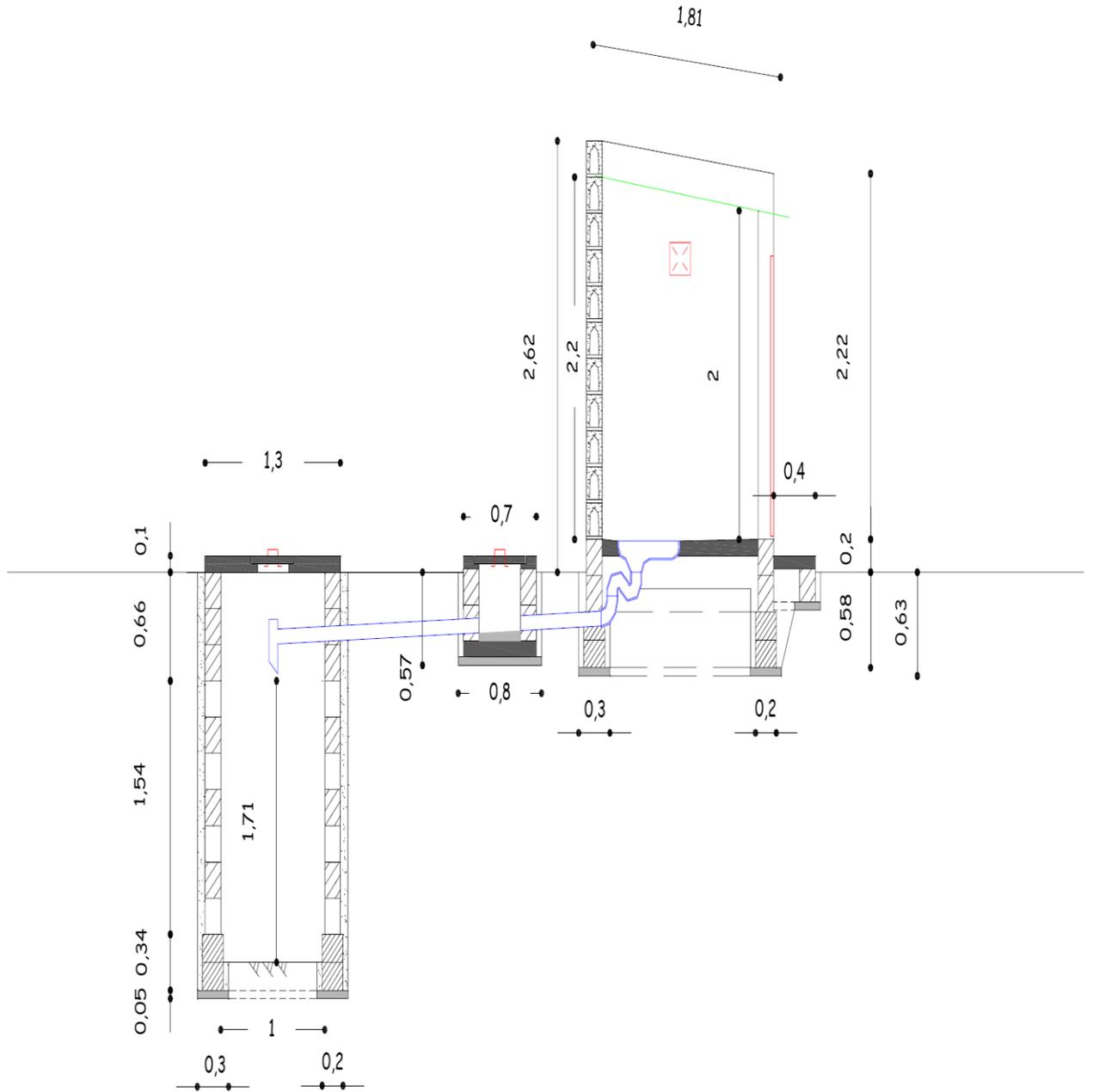
Règles d'usage de la latrine

- Nettoyage anal à l'eau ;
- Se laver les mains après usage;
- Bien se positionner par rapport au trou de défécation ;
- Orientez les eaux de nettoyage anal, de lavage de la latrine dans les fosses.

Règles d'entretien de la latrine

- Disposer d'un balai en permanence dans la latrine ;
- Disposer d'un détergent en permanence dans la latrine ;
- Nettoyer la latrine quotidiennement ;
- Éviter de verser d'autres eaux usées dans la fosse. Seules sont admises les eaux de nettoyage anal et de lavage de la latrine ;

Toilette à chasse manuelle : Coupe A – A



➤ LATRINE VIP À FOSSES ALTERNANTES

Description technique

Composantes de l'ouvrage

Superstructure

Elle est faite d'agglos creux de 12 cm d'épaisseur. La cabine est entièrement couverte d'une toiture en tôles ondulées 0.17 supportées par des chevrons 6/4 en samba. Sur le plancher de la cabine existent deux trous de défécation munis de repose-pieds. Ces trous communiquent directement avec les deux fosses alternantes. La cabine repose ainsi à cheval sur les deux fosses. Le seuil de la porte est précédé par une marche pieds.

Infrastructure

02 fosses alternantes, maçonnées et couvertes par des dalles et munies d'évents en PVC Ø 110 de 3 m de hauteur. Ces fosses servent au stockage et à la minéralisation des excréta et infiltrent les eaux de nettoyage anal à travers des joints ouverts sur les parois.

Les fosses alternantes sont couvertes de dalles de 8 cm d'épaisseur. Les dalles sont conçues en deux types : deux dalles pour la vidange, et deux dalles sur lesquelles sont percés les trous de défécation et de ventilation.

Le ferrailage est constitué d'aciers HA10 et HA6 avec des espacements variant entre 13 et 16 cm.

Conditions de mise en œuvre

Zone d'implantation recommandée

Zone où le toit de la nappe est au moins à 3,50 m de profondeur, sinon prendre d'autres dispositions constructives (voir choix de technologie).

Mode d'exploitation et d'entretien

Règles d'utilisation de la latrine

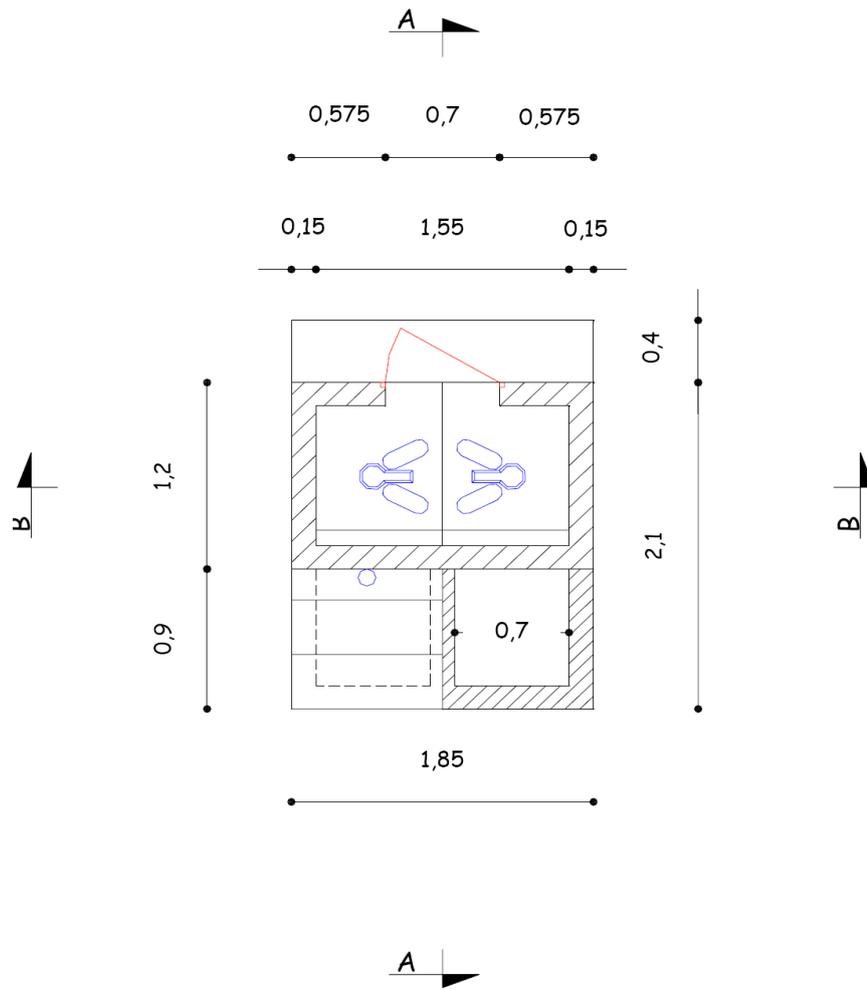
- Nettoyage anal à l'aide d'un peu d'eau ou d'objets solides ;
- Lavage des mains après usage ;
- Pas de surcharge de la dalle ;
- Bien se positionner par rapport au trou de défécation ;
- Orientez les eaux de nettoyage anal, de lavage de la latrine dans les fosses ;

Règles d'entretien de la latrine

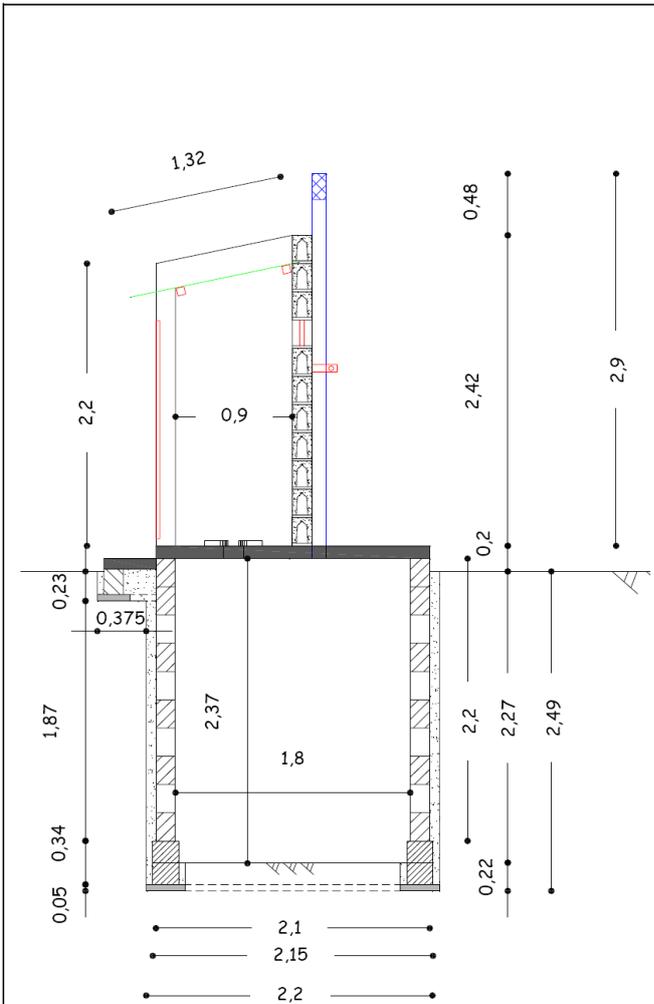
- Disposer d'un balai en permanence dans la latrine ;
- Nettoyer la latrine quotidiennement ;
- Disposer d'un détergent en permanence dans la latrine ;
- Ne pas verser d'autres eaux usées dans la fosse. Seules sont admises les eaux de nettoyage anal et de lavage de la latrine ;
- Ne jamais se laver dans la latrine ;
- Ne pas jeter des ordures dans la latrine ou dans la fosse.

Règles de maintenance de la latrine

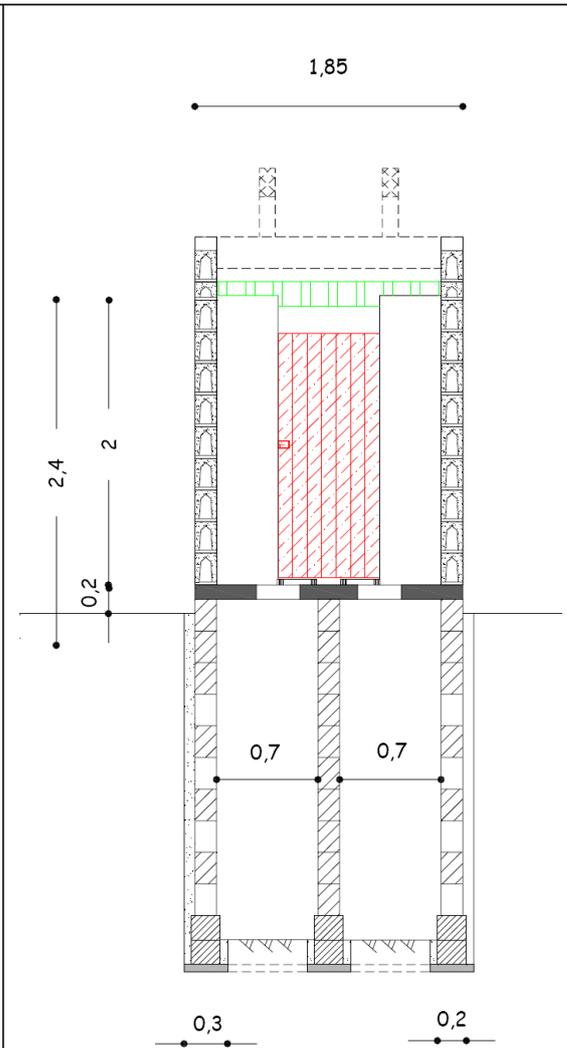
- Respecter et pratiquer les règles d'usage et d'entretien ;
- Inspecter régulièrement la latrine ;
- Diagnostiquer toutes les défaillances constatées et réparer le plus tôt possible ;
- Fermer le trou de défécation dès que les boues sont à 40 cm de la face inférieure des dalles.



VIP double fosse : Vue en plan



VIP double fosse : Coupe A - A



VIP double fosse : Coupe B - B

➤ **LAVOIR-PUISARD**

Description technique

Superstructure

01 bac maçonné constitué d'une murette de 35 cm de hauteur, laquelle repose sur un socle carré en béton armé de 2 m de côté et 15 cm d'épaisseur. La plomberie du bac comprend une bonde de sol 15*15, une réduction 75/50, un coude 75 et un tuyau PVC Ø75. Le bac sert à collecter et à diriger les eaux de lavage dans le puisard.

Le ferrailage du radier (socle) est composé uniquement de fer 8 avec des espacements de 15 cm.

Infrastructure

01 puisard cylindrique, maçonné et couvert par des dallettes et muni d'un réseau d'évacuation en PVC Ø 75. Le puisard assure le prétraitement des eaux usées avant leur infiltration dans le sol. Le puisard est à moitié rempli de moellons dont les dimensions requises se situent entre 100 et 300 mm.

Les dalles de couverture des puisards sont identiques aux dalles de couverture des fosses cylindriques des TCM.

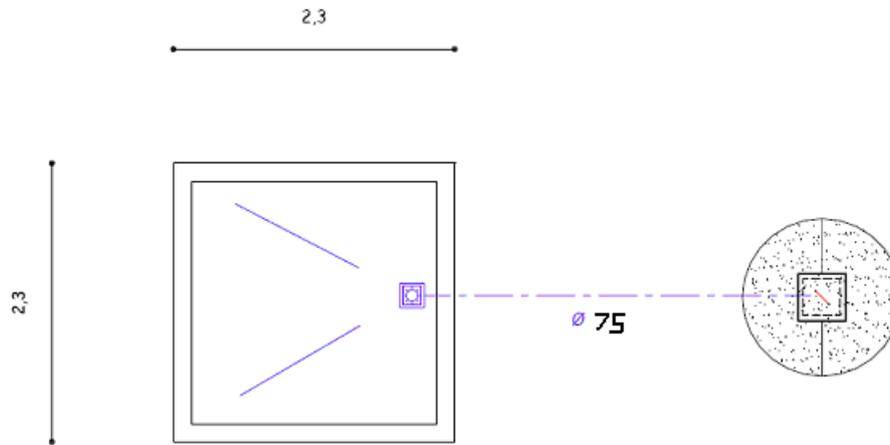
Mode d'exploitation et d'entretien

Règles d'usage

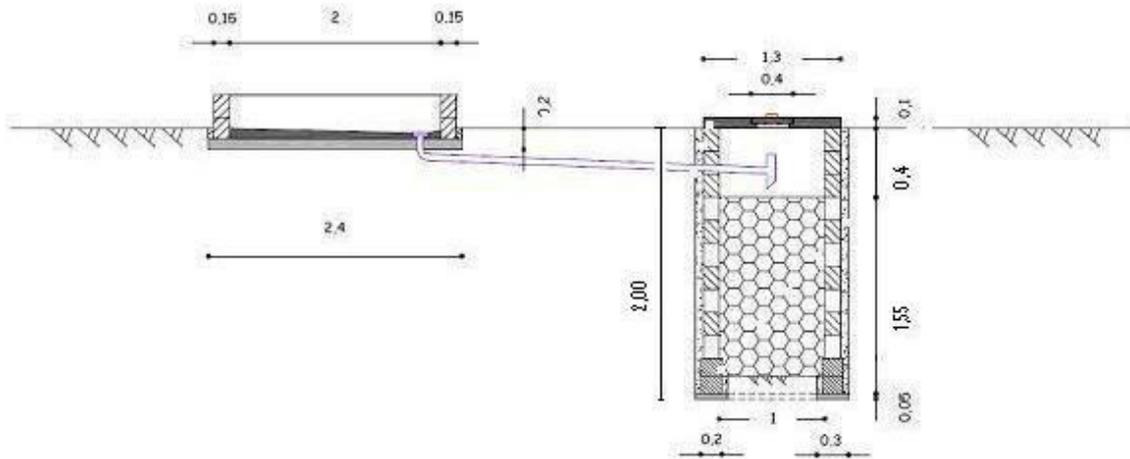
- Éviter d'utiliser le lavoir quand le couvercle de la bonde de sol n'est pas en place;
- Éviter l'introduction de solides dans le lavoir ;

Règles d'entretien et de maintenance

- Balayer le lavoir quotidiennement ;
- Inspecter régulièrement le puisard ;
- Diagnostiquer toutes les défaillances constatées et réparer le plus tôt possible;
- Purger le puisard en cas de colmatage ;



Lavoir – puisard : Vue en plan



Toutes les infrastructures seront techniquement conformes aux prescriptions du Manuel des projets d'eau potable et d'assainissement édité par le PEPAM.

TABLEAU : LISTE DES PROJETS D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE AVEC LEUR PRIORITE

N°	PRIORITE	PROJETS	N°	PRIORITE	PROJETS
AS-1	1	EP pour CEM de Niomoune	AS-10	10	EP pour école de Hilol
AS-2	2	EP pour CEM de Hilol	AS-12	12	EP pour CEM de Kafountine
AS-3	3	EP pour école de Niomoune	AS-13	13	EP pour école de Diogué
AS-4	4	EP pour Aire de transformation des produits halieutiques de Kafountine	AS-11	11	EP pour marché permanent de Kafountine
AS-5	5	EP pour maternité de Diannah	AS-14	14	EP pour école de Kafountine 2
AS-6	6	EP pour maternité d'Abéné	AS-15	15	Lieu de culte musulman à Kafountine
AS-7	7	EP pour maternité de Niomoune	AS-16	16	Lieu de culte musulman à Diannah
AS-8	8	EP pour maternité de Kouba	AS-17	17	Lieu de culte à musulman Abéné
AS-9	9	EP pour école de Saloulou	AS-18	18	Lieu de culte chrétien à Albadar

6.3. Mesures d'accompagnement

Le programme de mesures d'accompagnement doit mettre en place les conditions d'un fonctionnement durable des infrastructures réalisées et comprend trois volets (i) le volet IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable, (ii) le volet IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement et (iii) Etudes et activités spécifiques

6.3.1. IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable

Les activités à réaliser, pour chacune des ASUFOR à mettre en place sont : (i) l'accompagnement des usagers dans le processus qui va de la création de L'ASUFOR jusqu'à sa reconnaissance juridique et l'obtention d'une licence d'exploitation délivrée par la Direction de l'Exploitation et de la Maintenance (DEM), (ii) la formation des membres des instances dirigeantes de l'ASUFOR à l'exercice de leurs responsabilités, (iii) l'appui à l'ASUFOR pour la sélection d'un opérateur de maintenance et d'un gérant qui sera formé, (iv) l'appui à l'ASUFOR pour le recrutement et la formation d'un conducteur de forage, (v) un appui -conseil auprès des ASUFOR pour le suivi- évaluation de leurs activités durant une certaine période (6 à 12 mois au moins).

6.3.2. C et renforcement de capacités pour l'assainissement

Cette composante a pour but de mettre en place (i) une gestion durable des édicules publics, et (ii) un environnement favorable d'offre et de demande pour la construction et l'entretien des systèmes d'assainissement individuel.

Les activités liées à l'assainissement communautaire (gestion des édicules publics) comprendront (i) l'identification d'un gérant pour chaque édicule public, (ii) la mise en place d'un système de génération de recettes permettant d'assurer l'entretien des édicules.

Les activités liées à l'assainissement individuel comprendront (i) la sélection, la formation, la motivation et le suivi de l'activité des relais féminins chargés d'une mission d'animation -sensibilisation de proximité en vue de susciter et d'organiser la demande des ménages en systèmes d'assainissement autonome, (ii) l'exécution d'un programme de formation des maîtres d'école et la fourniture de supports pédagogiques en vue de diffuser les bonnes pratiques d'hygiène par le vecteur des enfants, (iii) la sélection, la formation et l'habilitation de maçons à la construction de latrines, (iv) le contrôle de qualité des travaux et le suivi financier du volet assainissement individuel.

6.3.3. Etudes et activités spécifiques

Il s'agit des études hydrogéologiques pour une connaissance approfondie de la qualité et de la disponibilité des eaux souterraines, et celles relatives à un appui – conseil à la CR pour la planification et le suivi- évaluation. Cet appui –conseil à la CR a pour but de renforcer ses capacités à utiliser l'outil PLHA pour la programmation annuelle des opérations, la mise à jour périodique des données dans le cadre du suivi- évaluation et le contrôle de qualité du service fourni par les ASUFOR.

VII. COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT

7.1. Composante Développement des infrastructures d'eau potable

Le coût estimatif de la composante Développement des infrastructures d'eau potable de la CR est de **880 517 000 FCFA**. Le coût inclut (i) les services d'études techniques d'exécution et de contrôle de travaux estimés à 10% du montant des fournitures et travaux et (ii) une provision pour imprévus et divers de 10%.

TABLEAU : RECAPITULATIF DES COUTS ESTIMATIFS DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE

N°	INTITULE	COUTS ESTIMATIFS X 1 000 FCFA				
		F&T	E&C	Sous TOTAL	I&D	TOTAL
EP-1	Réalisation d'un deuxième forage couplé au forage existant de Kafountine et densification du réseau	86 100	8 610	94 710	9 471	104 181
EP-2	Réalisation d'un deuxième forage couplé au forage existant d'Abéné, extension et densification du réseau	101 600	10 160	111 760	11 176	122 936
EP-3	Construction de douze (12) puits modernes avec PMH à Saloulou (1), Haer (1), Hilol (1), Niomoune (4), Hitou (1), Couba (1), Diogué (1).	180 000	18 000	198 000	19 800	217 800
EP-4	Construction de dix (10) impluviums munis de systèmes de potabilisation de l'eau (impluviums de 4 ^e génération) à Niomoune (3), Hilol (1), Kouba (1), Hitou (1), Coumbaloulou (1), Diogué (1), Haer (1) et Saloulou (1)	360 000	36 000	396 000	39 600	435 600
Total programme		727 700	72 770	800 470	80 047	880 517

7.2. Composante Développement des infrastructures d'assainissement

Le coût estimatif de la composante Développement des infrastructures d'assainissement est de **447 700 000 FCFA**. Ce coût inclut (i) les services d'études techniques d'exécution et de contrôle de travaux estimés à 10 % des fournitures et travaux, et (ii) une provision pour imprévus et divers de 10 %.

TABLEAU : RECAPITULATIF DES COUTS ESTIMATIFS DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT

NOMBRE	INTITULE	COUTS ESTIMATIFS X 1.000 FCFA				
		F&T	E&C	Sous TOTAL	I&D	TOTAL
	Edicules publics					
8	Etablissements scolaires	32 000	3 200	35 200	3 520	38 720
4	Infrastructures sanitaires	16 000	1 600	17 600	1 760	19 360
4	Lieux de culte	16 000	1 600	17 600	1 760	19 360
1	Marché permanent	4 000	400	4 400	440	4 840
1	Aire de transformation de Kafountine	4 000	400	4 400	440	4 840
	Sous total	72 000	7 200	79 200	7 920	87 120
	Systèmes d'assainissement individuel					
1 490	Systèmes d'assainissement familiaux	298 000	29 800	327 800	32 780	360 580
	Sous total	298 000	29 800	327 800	32 780	360 580
Total programme		370 000	37 000	407 000	40 700	447 700

7.3. Composante Mesures d'accompagnement

Le coût estimatif de la composante Mesures d'accompagnement est de **118 100 000 FCFA**, dont 78 100 000 FCFA pour le volet assainissement, et (ii) 35.000.000 FCFA pour le volet Etudes et activités spécifiques.

TABLEAU : RECAPITULATIF DES COUTS ESTIMATIFS DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

N°	INTITULE	COUTS ESTIMATIFS X 1 000 FCFA	
		BASES DE CALCUL	MONTANT
	IEC et renforcement de capacités eau potable		
ET-1	Services de BE/ONG pour mise en place gestion de l'eau	5.000FCFA / ASUFOR X 1	5 000
	IEC et renforcement de capacités assainissement		
ET-2	Services de BE / ONG pour gestion édicules	200 / édicule X 18 édicules	3 600
ET-3	Services de BE / ONG pour assainissement individuel	50 / système individuel X 1490	74 500
	Etudes et activités spécifiques		
ET-4	Etudes hydrogéologiques pour le choix des sites des puits modernes ou des forages et celles de la réalisation des impluviums de 4 ^e génération	-	25 000
ET-5	Appui –conseil à la CR (planification et suivi- évaluation)	-	10 000
	Total composante	-	118 100

7.4. Récapitulatif et plan de financement

Le coût total de la mise en œuvre du PLHA de la communauté rurale de Kafountine s'élève à **1 446 317 000 FCFA** sur la période 2010-2015, hors financement déjà acquis.

Le financement du PLHA sera couvert par (i) les populations bénéficiaires, (ii) le budget de la communauté rurale, (iii) les partenaires en coopération non gouvernementale, et (iv) l'Etat.

Les ménages s'engagent à apporter une contribution de 10% des investissements du volet assainissement individuel soit un montant de **36 058 000 FCFA**.

La communauté rurale mobilisera les ressources d'investissement mises à sa disposition par l'Etat à travers le Fonds d'équipement des collectivités locales, notamment dans le cadre du Programme National de Développement Local (PNDL). Cette contribution de la CR est estimée à 10 % des coûts des édicules publics soit un montant de **8 712 000 FCFA**.

Déduction faite des contributions ci-dessous estimées à 44 770 000 FCFA, le financement à mobiliser entre 2007 et 2015 auprès de l'Etat et des partenaires en coopération non gouvernementale s'élève à **1 401 547 000 FCFA** sur une période de 5 ans.

VII. PLAN D'ACTION TRIENNAL

8.1. Projets en cours d'exécution

Il n'y a aucune opération en cours dans la communauté rurale ni pour le volet hydraulique ni pour le volet assainissement. Le conseil rural compte sur l'Etat sénégalais et les partenaires au développement pour améliorer les accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations de leur communauté rurale.

- Eau potable

L'ONG ENDA / ACAS avait prévu de réaliser des impluviums à Mantate, Niomoune et Diogué durant l'année 2010. Certains de ces projets avaient démarré mais apparemment, par épuisement des fonds mobilisés, ne pourront pas être achevés.

- Assainissement

Dans le secteur de l'assainissement, ENDA /ACAS avait prévu aussi de construire trente (30) systèmes d'assainissement individuel mais faute d'argent, ce projet a été remis à plus tard.

8.2. Opérations prioritaires

- Eau potable

Les opérations prioritaires d'eau potable à lancer dès 2010 sont :

- Réalisation d'un deuxième forage couplé au forage existant de Kafountine et densification du réseau ;
- Réalisation d'un deuxième forage couplé au forage existant d'Abéné, extension et densification du réseau ;
- Construction de douze (12) mini-forages avec PMH à Saloulou (1), Haer (1), Hilol (1), Niomoune (4), Hitou (1), Couba (1), Diogué (1). ;
- Construction de dix (10) impluviums munis de systèmes de potabilisation de l'eau (impluviums de 4^e génération) à Niomoune (3), Hilol (1), Kouba (1), Hitou (1), Coumbaloulou (1), Diogué (1), Haer (1) et Saloulou (1)

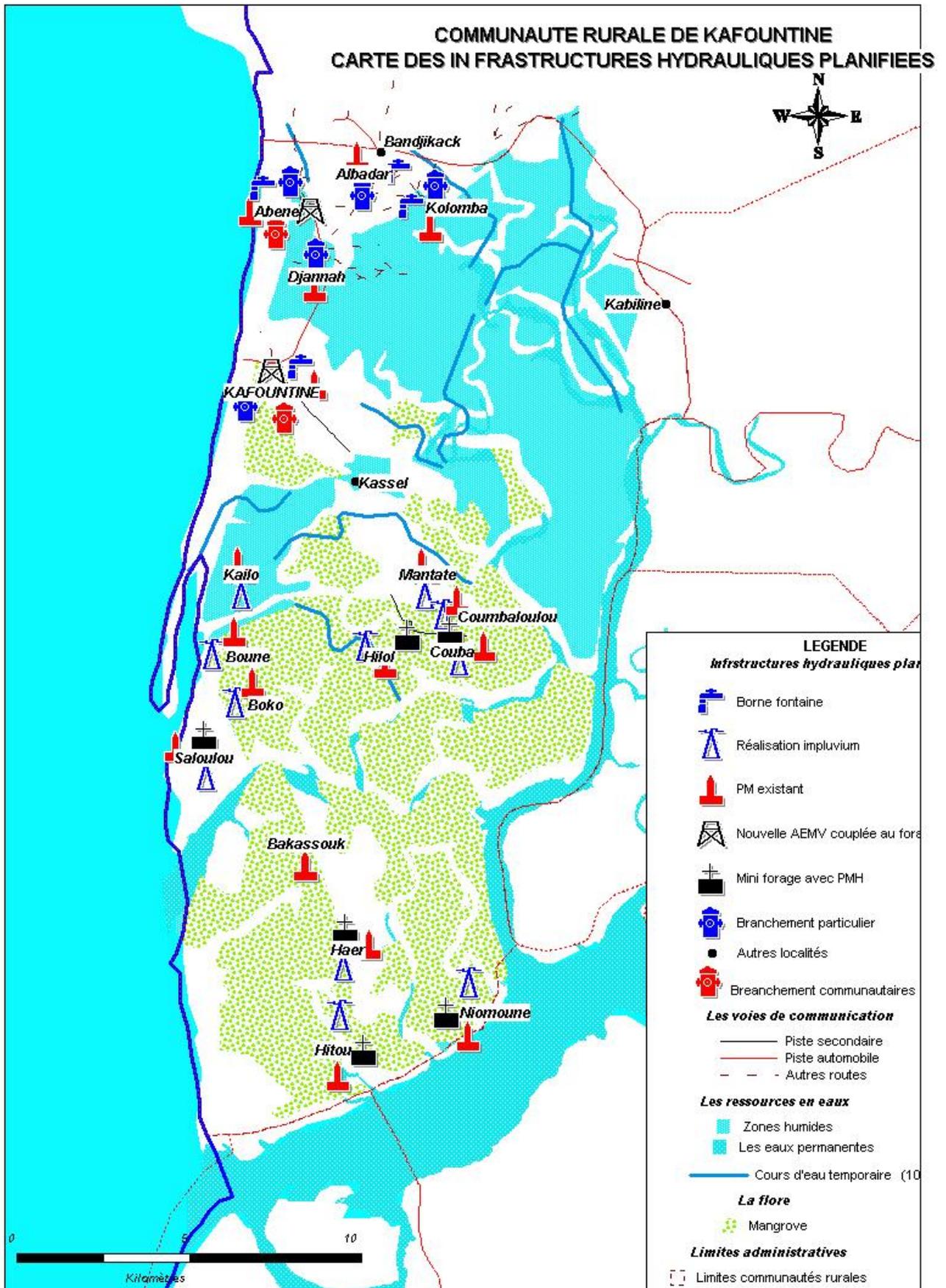
- Assainissement

- la construction de quatorze (14) édicules publics dans les infrastructures socioéconomiques de la communauté rurale ;
- la réalisation de mille quatre cent quatre vingt dix (1 490) systèmes d'assainissement individuel afin de porter le taux de l'accès à l'assainissement des ménages à 52,55 % en 2015.

ANNEXES

PLAN D'ACTION DE LA CR DE KAFOUNTINE (EAU POTABLE)

VILLAGES		POPULATION ESTIMEE		TRAVAUX PLANIFIES	CODE INFRASTRUCTURE AEP DE RACCORDEMENT	FINANCEMENT	PERIODE DE REALISATION			
CODE	NOM	2010	2015				2010	2011	2012	ENTRE 2013 ET 2015
02113001	<u>Abene</u>	3070	3 239	Réalisation d'un deuxième forage couplé au forage existant d'Abéné, extension et densification du réseau	221X0003	A rechercher				
02113002	<u>Albadar</u>	1289	1 360	Densification du réseau et réalisation des points d'accès	221X0003	A rechercher				
02113003	<u>Bakassouk</u>	121	128							
02113004	<u>Boko</u>	100	106	Construction d'un impluvium muni de systèmes de potabilisation de l'eau	-	ENDA / ACAS				
02113005	<u>Boune</u>	283	298	Construction d'un impluvium muni de systèmes de potabilisation de l'eau	-	ENDA / ACAS				
02113006	<u>Couba</u>	545	472	Construction d'un mini-forage avec PMH et d'un trois impluviums munis de systèmes de potabilisation de l'eau	-	A rechercher				
02113007	<u>Coumbaloulou</u>	125	132	Construction d'un impluvium muni de systèmes de potabilisation de l'eau		A rechercher				
02113008	<u>Diannah</u>	3184	3 359	Densification du réseau et réalisation des points d'accès	221X0003	A rechercher				
02113009	<u>Diogue</u>	560	591	Construction d'un impluvium muni de systèmes de potabilisation de l'eau		ENDA / ACAS				
02113010	<u>Haer</u>	327	345	Construction d'un mini-forage avec PMH et d'un trois impluviums munis de systèmes de potabilisation de l'eau	-	A rechercher				
02113011	<u>Hilol</u>	654	690	Construction d'un mini-forage avec PMH et d'un trois impluviums munis de systèmes de potabilisation de l'eau	-	A rechercher				
02113012	<u>Hitou</u>	447	472	Construction d'un mini-forage avec PMH et d'un trois impluviums munis de systèmes de potabilisation de l'eau	-	A rechercher				
02113013	<u>Kafountine</u>	5251	5 540	Réalisation d'un deuxième forage couplé au forage existant de Kafountine et densification du réseau	221X0004	A rechercher				
02113014	<u>Kailo</u>	217	229	Construction d'un impluvium muni de systèmes de potabilisation de l'eau		ENDA / ACAS				
02113015	<u>Kassel</u>	209	220							
02113016	<u>Kolomba</u>	511	539	Raccordement au château d'eau d'un forage	221X0003	A rechercher				
02113017	<u>Mantate</u>	98	103	Construction d'un impluvium muni de systèmes de potabilisation de l'eau	-	ENDA / ACAS				
02113018	<u>Niomoune</u>	2207	2 328	Construction de quatre (4) mini-forages avec PMH	-	A rechercher				
				Construction de trois impluviums munis de systèmes de potabilisation de l'eau	-	A rechercher				
02113019	<u>Saloulou</u>	484	511	Construction d'un mini-forage avec PMH et d'un trois impluviums munis de systèmes de potabilisation de l'eau	-	A rechercher				



CODE CR	COMMUNAUTE RURALE	REGION	FICHE APS N°
02113	KAFOUNTINE	ZIGUINCHOR	1

Objet des travaux :

Réalisation d'un deuxième forage couplé au forage existant de Kafountine et densification du réseau

Observations :

Localités bénéficiaires et demande en eau

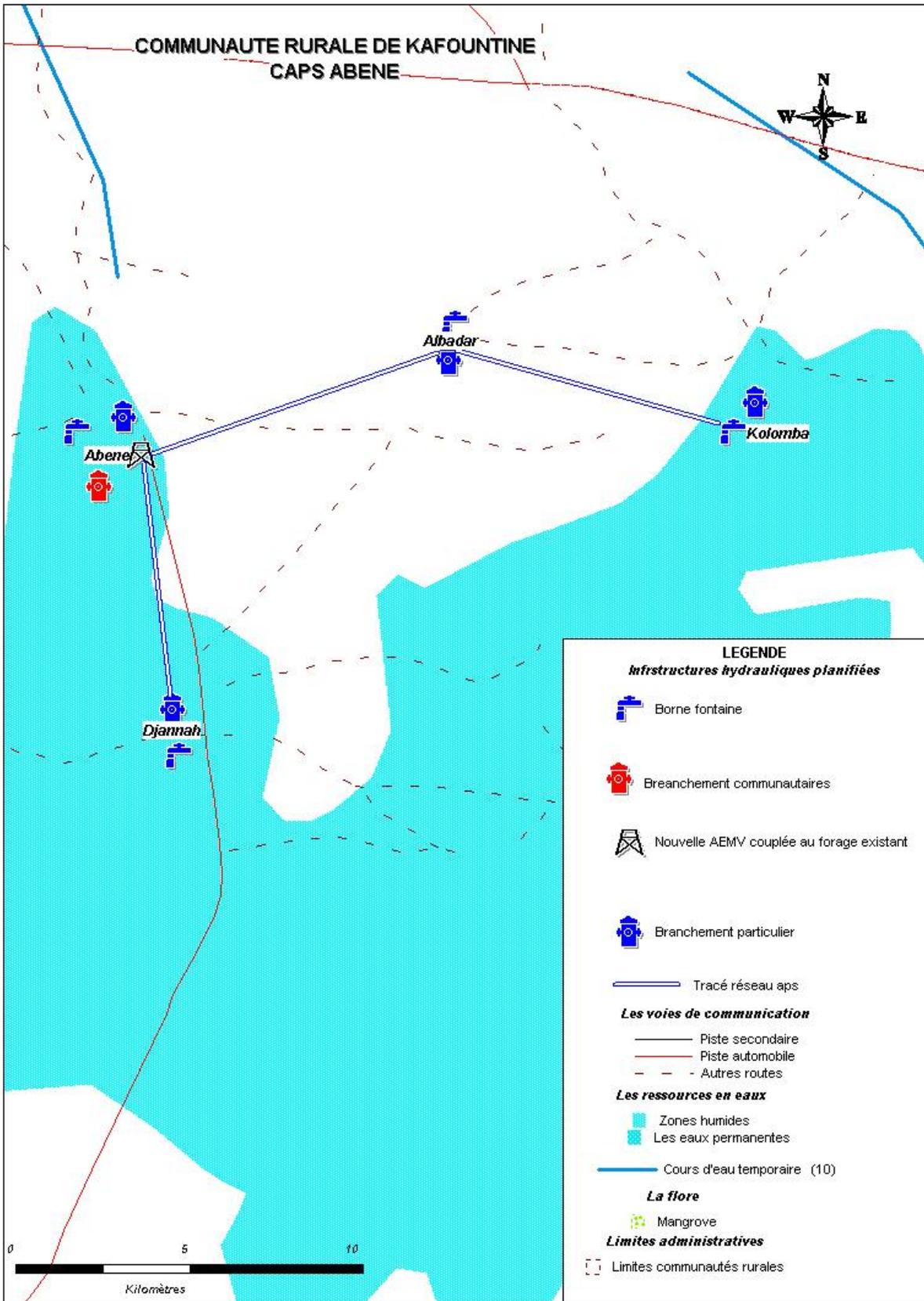
Code localité	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m ³ / jour)			
					Pop	UBT	Autre	Total
02113013	Kafountine	5 540	-	-	194	-	-	194
Total		5 540	-	-	194	-	-	194

Quantitatifs et coût estimatif des travaux

Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût Total
BC	Branchements communautaires	u	2	150 000	300 000
BP	Branchement particulier	u	60	50 000	3 000 000
CP	Canalisation de transport	ml	2 000	6 000	12 000 000
CS	Canalisation de distribution	ml	4 000	4 000	16 000 000
CAB	Cabine de pompage	u	1	3 500 000	3 500 000
FO	Forage de production	u	1	30 000 000	30 000 000
EPI	Electropompe immergée + armoire	u	1	4 000 000	4 000 000
CLO	Cloture	ml	80	10 000	800 000
GE	Groupe électrogène	u	1	6 000 000	6 000 000
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	u	1	500 000	500 000
Total travaux (FCFA HT)					86 100 000
Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)					8 610 000
Imprévus et divers 10 % (FCFA HT)					9 471 000
Total général (FCFA HT)					104 181 000

CODE CR	COMMUNAUTE RURALE	REGION	FICHE APS N°					
02113	KAFOUNTINE	ZIGUINCHOR	2					
Objet des travaux :								
<input type="checkbox"/> Réalisation d'un deuxième forage couplé au forage existant d'Abéné, extension et densification du réseau								
Observations :								
Localités bénéficiaires et demande en eau								
Code localité	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m ³ / jour)			
					Pop	UBT	Autre	Total
02113001	Abéné	3 239	-	-	113,4	-	-	113,4
02113002	Albadar	1 360	-	-	47,6	-	-	47,6
02113008	Diannah	3 359	-	-	117,6	-	-	117,6
02113016	Kolomba	539	1000	-	18,9	40	-	58,9
Total	-	8 497	1000	-	297,5	40	-	337,5

Quantitatifs et coût estimatif des travaux					
Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût Total
BF	Borne fontaine	u	5	500 000	2 500 000
BC	Branchements communautaires	u	3	150 000	450 000
BP	Branchement particulier	u	140	50 000	7 000 000
AB	Abreuvoirs	u	1	2 500 000	2 500 000
CP	Canalisation de transport	ml	4 000	6 000	24 000 000
CS	Canalisation de distribution	ml	5 000	4 000	20 000 000
CAB	Cabine de pompage	u	1	3 500 000	3 500 000
CLO	Cloture	ml	80	10 000	800 000
FO	Forage de production	u	1	30 000 000	30 000 000
EPI	Electropompe immergée + armoire	u	1	4 000 000	4 000 000
GE	Groupe électrogène	u	1	6 000 000	6 000 000
CPT20	Compteur borne-fontaine	u	5	50 000	250 000
CPT40	Compteurs abreuvoirs, potence, etc.	u	1	100 000	100 000
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	u	1	500 000	500 000
Total travaux (FCFA HT)					101 600 000
Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)					10 160 000
Imprévus et divers 10 % (FCFA HT)					11 176 000
Total général (FCFA HT)					122 936 000



CODE CR	COMMUNAUTE RURALE	REGION	FICHE APS N°
02113	KAFOUNTINE	ZIGUINCHOR	3

Objet des travaux :

Construction de douze (12) mini-forages avec PMH à Saloulou (1), Haer (1), Hilol (1), Niomoune (4), Hitou (1), Couba (1), Diogué (1). .

Observations :

Localités bénéficiaires et demande en eau

Code localité	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m ³ / jour)			
					Pop	UBT	Autre	Total
02113018	Niomoune	2 328	-	-	81,5	-	-	81,5
02113019	Saloulou	511	-	-	17,9	-	-	17,9
02113009	Diogué	591			20,7			20,7
02113011	Hilol	690	-	-	24,1	-	-	24,1
02113012	Hitou	472	-	-	16,5	-	-	16,5
02113006	Couba	575	-	-	20,1	-	-	20,1
02113010	Haer	345	-	-	12,1	-	-	12,1
Total	-	5 219	-	-	203,3	-	-	203,3

Quantitatifs et coût estimatif des travaux

Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût Total
PEM1	Puits moderne avec PMH	u	12	15 000 000	180 000 000
	Total travaux (FCFA HT)				180 000 000
	Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)				18 000 000
	Imprévus et divers 10 % (FCFA HT)				19 800 000
	Total général (FCFA HT)				217 800 000

CODE CR	COMMUNAUTE RURALE	REGION	FICHE APS N°
02113	KAFOUNTINE	ZIGUINCHOR	4

Objet des travaux :

Construction de dix (10) impluviums munis de systèmes de potabilisation de l'eau (impluviums de 4^e génération) à Niomoune (3), Hilol (1), Kouba (1), Hitou (1), Coumbaloulou (1), Diogué (1), Haer (1) et Saloulou (1)

Observations :

Localités bénéficiaires et demande en eau

Code localité	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m ³ / jour)			
					Pop	UBT	Autre	Total
02113018	Niomoune	2 328	-	-	-	-	-	-
02113011	Hilol	690	-	-	-	-	-	-
02113006	Kouba	575	-	-	-	-	-	-
02113012	Hitou	472	-	-	-	-	-	-
02113007	Coumbaloulou	132	-	-	-	-	-	-
02113009	Diogué	591	-	-	-	-	-	-
02113010	Haer	345	-	-	-	-	-	-
02113019	Saloulou	511	-	-	-	-	-	-
Total		3 316	-	-	-	-	-	-

Quantitatifs et coût estimatif des travaux

Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût Total
PEM2	Impluviums de 4 ^e génération avec système de potabilisation de l'eau	u	10	36 000 000	360 000 000
Total travaux (FCFA HT)					360 000 000
Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)					36 000 000
Imprévus et divers 10 % (FCFA HT)					39 600 000
Total général (FCFA HT)					435 600 000

Localités administratives et inventaire des points d'accès à l'eau potable de la CR.

REGION : ZIGUINCHOR	COMMUNAUTE RURALE : KAFOUNTINE	CODE CR : 02113
---------------------	--------------------------------	-----------------

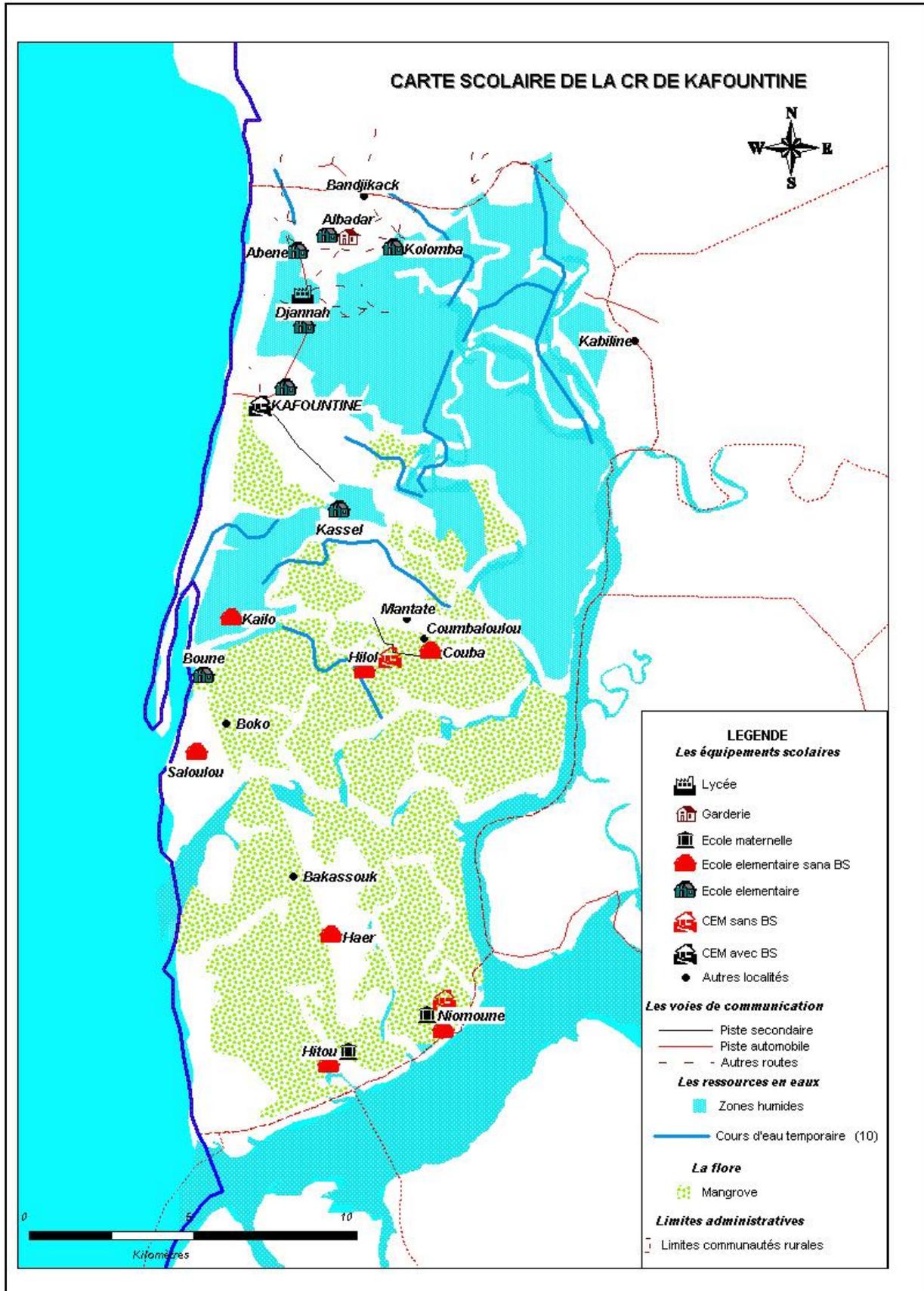
CODE LOCALITE	NOM LOCALITE	POP 2010	CODE (SI AEP ?) INFRASTRUCTURE RACCORDEMENT	POINTS D'ACCES A L'EAU POTABLE FONCTIONNELS											
				BF	BP	BC	PM	FV	PO	AB	BJ	AUTRES (IMPLUVIUM)			
02113001	<u>Abene</u>	3070	221X0003		300	11					2	4			
02113002	<u>Albadar</u>	1289	221X0003		4	1	2				1				
02113003	<u>Bakassouk</u>	121					1								
02113004	<u>Boko</u>	100													
02113005	<u>Boune</u>	283					1								
02113006	<u>Couba</u>	545					3								
02113007	<u>Coumbaloulou</u>	125					1								
02113008	<u>Diannah</u>	3184	221X0003	1	21	1	1								
02113009	<u>Diogue</u>	560					6								
02113010	<u>Haer</u>	327					1								
02113011	<u>Hilol</u>	654					2								
02113012	<u>Hitou</u>	447					2								
02113013	<u>Kafountine</u>	5251	221X0004	12	65	14	5		1			1			
02113014	<u>Kailo</u>	217					2								
02113015	<u>Kassel</u>	209													
02113016	<u>Kolomba</u>	511					2								
02113017	<u>Mantate</u>	98													
02113018	<u>Niomoune</u>	2207					3						3		
02113019	<u>Saloulou</u>	484					3								
Toatl		19 682					13	390	27	35		1	3	5	3

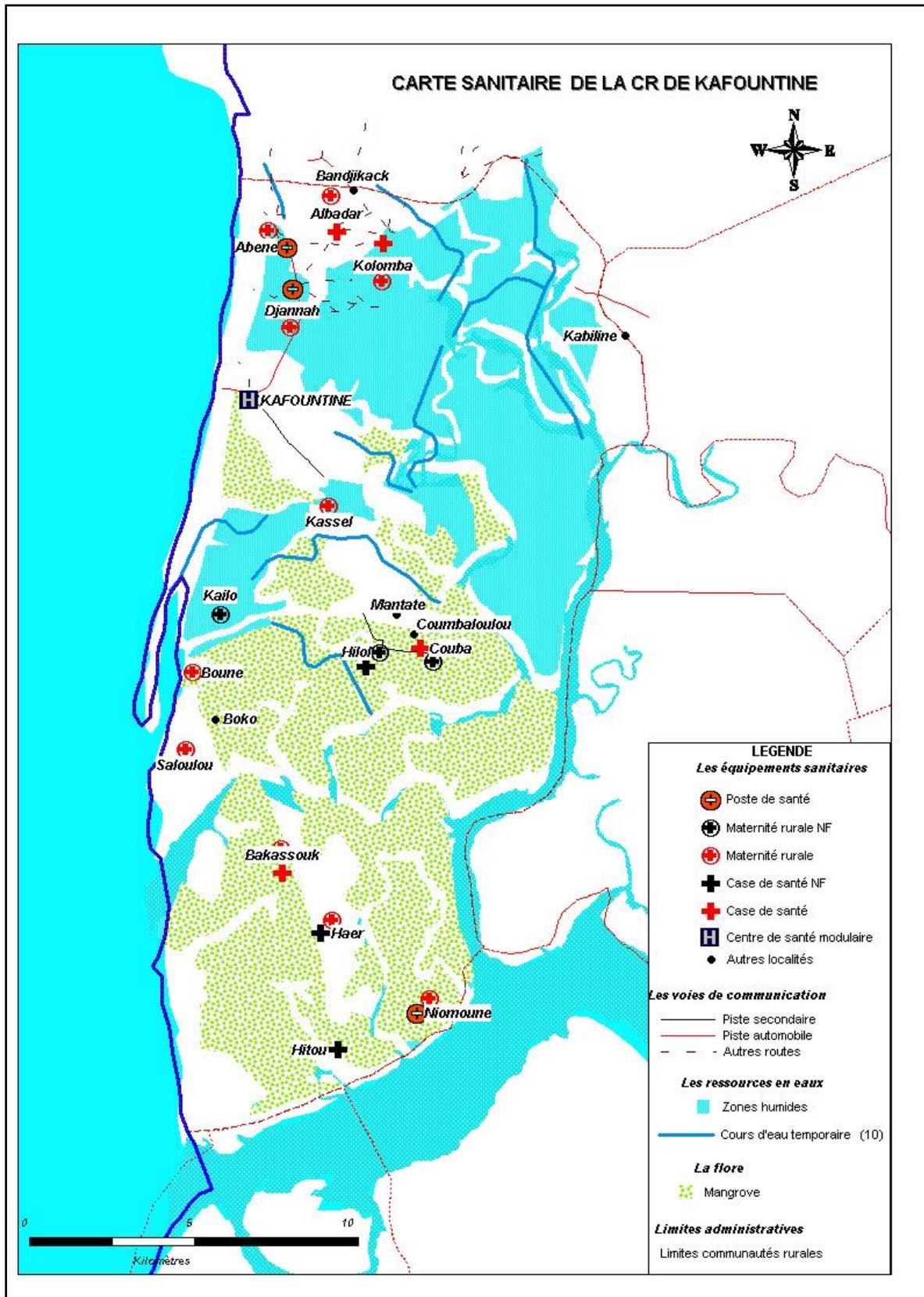
Caractéristiques des réseaux AEP de la CR

LOCALITE D'IMPLANTATION DU FORAGE		N°IRH	DESERTE		PRODUCTION – STOCKAGE				DISTRIBUTION				
CODE	NOM		NBRE DE LOCALITES	POP.	ENERGIE	EXHAURE	CPJ	STOCKAGE	BF	BP	PO	AB	BJ
02113013	Kafountine	221X0004	3	5 251	SENELE C	EPI	80	100 m ³ / 15 m	12	65	1	0	1
02113001	Abéné	221X0003	1	7 543	SENELE C	EPI	100	150m ³ / 13,6m	1	325	0	3	4
Total			4	12794	-	-	180	-	13	390	1	3	5

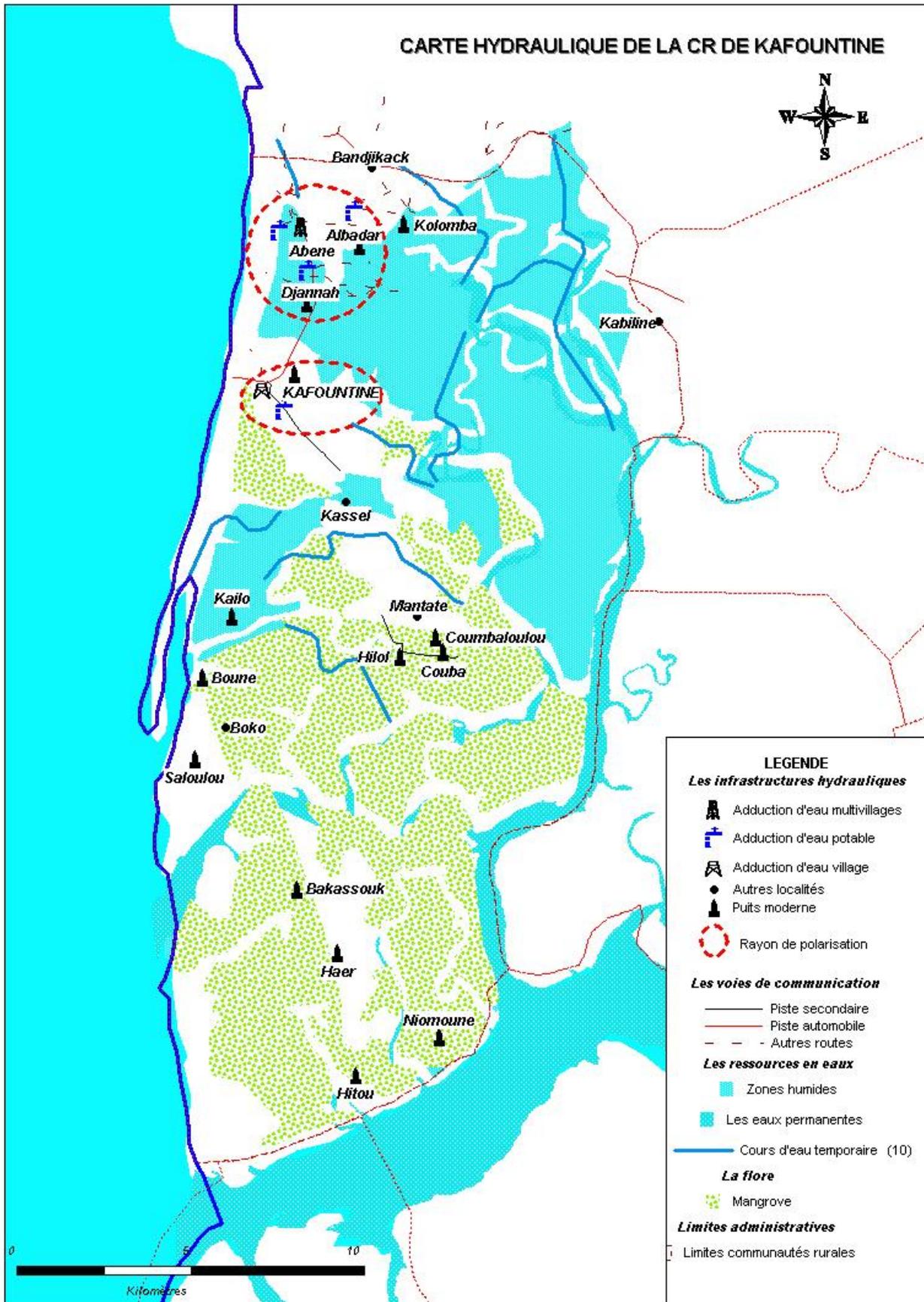
CARTOGRAPHIE:

Situation de reference





CARTE HYDRAULIQUE DE LA CR DE KAFOUNTINE



LEGENDE

Les infrastructures hydrauliques

- Adduction d'eau multivillages
- Adduction d'eau potable
- Adduction d'eau village
- Autres localités
- Puits moderne
- Rayon de polarisation

Les voies de communication

- Piste secondaire
- Piste automobile
- Autres routes

Les ressources en eaux

- Zones humides
- Les eaux permanentes
- Cours d'eau temporaire (10)

La flore

- Mangrove

Limites administratives

- Limites communautés rurales



13 AOÛT 2010

ZIGUINCHOR, le / / 2010

Avis de Non- Objection

Nous soussignons, Monsieur **Lamine BODIAN**, chef de la Division régionale de l'hydraulique de Ziguinchor et Monsieur **Ndiogou NDONG**, chef du service régional de l'assainissement, certifions que toutes les observations faites ont été intégrées dans la version finale du PLHA de la communauté rurale de **KAFOUNTINE**, réalisé donc de manière participative dans le cadre du programme **PEPAM / USAID**. A ce titre, les projets retenus sont valables pour exécution en ce sens qu'ils sont en harmonie avec les objectifs du millénaire en eau potable et en assainissement et avec les préoccupations des populations, exprimées dans leur Plan Local de Développement (PLD).


Le chef du service régional
de l'assainissement


Le chef de la division régionale
de l'hydraulique


Le Chef
de Division


Lamine BODIAN



REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE ZIGUINCHOR
DEPARTEMENT DE BIGNONA
ARRONDISSEMENT DE KATABA 1
COMMUNAUTE RURALE DE KAFOUNTINE

DELIBERATION N°05/ CRK/ 2010

LE CONSEIL RURAL DE KAFOUNTINE

- Vu la Constitution,
 - Vu la loi N° 2001-09 du 15 Octobre 2001 portant la loi organique relative aux lois des finances
 - Vu la loi 96-06 du 22 Mars 1996 portant code des collectivités locales,
 - Vu la loi 96-07 du 22 Mars 1996 portant transfert de compétences aux régions aux communes aux communes d'arrondissement, aux communautés rurales
 - Vu le décret 66-510 du 04 Juillet 1996 fixant le régime financier des Collectivités locales
 - Vu le décret portant nomination de Monsieur Oumar Dieng comme Sous Préfet de l'Arrondissement de Kataba 1
 - Vu le procès verbal de la réunion en date du 10 Avril 2009 du Conseil rural portant élection du Président du Conseil rural
 - Vu le procès verbal de la réunion du conseil rural en date du 04 Novembre 2010
- Entendu les débats

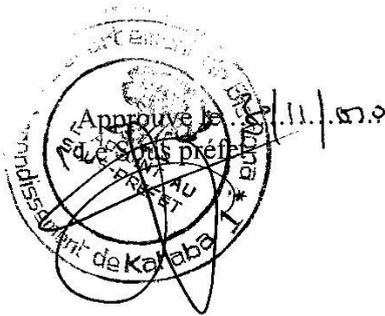
DELIBERE

Article premier : Est adopté le Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement de la Communauté Rurale de Kafountine.

Article 2 : Cette présente délibération sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Kafountine le 26 Novembre 2010

Le Président du Conseil rural





Republique du Sénégal

REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE ZIGUINCHOR
DEPARTEMENT DE BIGNONA
ARRONDISSEMENT DE KATABA 1
COMMUNAUTE RURALE DE KAFOUNTINE

EXTRAIT PROCES VERBAL DE LA
REUNION DU CONSEIL RURAL EN
DATE DU 04 Novembre 2010

DATE DE CONVOCATION	19 Octobre 2010
DATE DE LA REUNION	04 Novembre 2010
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	46
NOMBRE DE CONSEILLERS PRSENTS	23
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	23
QUORUM :	Atteint
ORDRE DU JOUR	
1-Examen et adoption du Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement de la Communauté Rurale.	
2-Questions diverses	
Résultats du vote :	
A l'unanimité des conseillers	

L'an deux mille dix et le quatre du mois de Novembre à 11h59 a lieu à l'hôtel communautaire une réunion du Conseil rural en vue d'examiner l'ordre du jour ci-contre, sous la présidence de Monsieur Sana DIASSY, Président du Conseil Rural, Assistait également à la réunion, Youssouph DIASSY C.T du PCR

Etaient présents :

1-Sana	DIASSY	PCR
2-Lamine	DIABANG	1 ^{er} Vice PCR
3-Youssouph	DIASSY	C.T du PCR
4-Germaine D.	SARR	Stagiaire
5-Jean	BADOUMOU	Chef CADL
6-Jean-Marie	SAMBOU	Conseiller
7-Moustapha	SAMBOU	Conseiller
8-Tida	SONKO	Conseillère
9-Mouhamadou L.	DIASSY	Conseiller
10-Malang	DIEME	Conseiller
11-Lamine	SADIO	Conseiller
12-Pierre-Marie	DIABANG	Conseiller
13-Léonard A.	DIASSY	Conseiller
14-Lamine	CAMARA	Conseiller
15-Landing	SAMBOU	Conseiller
16-Moïse	DIATTA	Conseiller
17-Aliou	COLY	Conseiller
18-Fatou	BADIANE	Conseillère
19-Daouda	FATY	Conseiller
20-Ibrahima D.	DIEME	Conseiller
21-Antoine Sory	DIATTA	Conseiller
22-Bacary	DIASSY	Conseiller
23- Bacary	DIEDHIOU	Conseiller

Prenant la parole le Président du Conseil après les salutations d'usage, présenta le document. Il expliqua que le diagnostic a été élaboré puis la restitution faite. Il s'agit aujourd'hui donc pour le Conseil Rural d'examiner la conformité du document final avec ce que nous avons retenu.

Après lecture de la fiche de synthèse, le Chef du CADL prend la parole pour exprimer sa satisfaction sur le document.

Monsieur Lamine DIABANG 1^{er} Vice Président, expliqua aux conseillers le challenge et demanda aux partenaires notamment aux ONG présentes à Kafountine, dont WESWA d'intervenir.

Prenant la parole, Mouhamadou Lamine DIASSY conseiller dit que le Conseil n'a aucune raison de ne pas valider ce Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement. Il dit que ce PLHA devra améliorer la santé et le cadre de vie des populations.

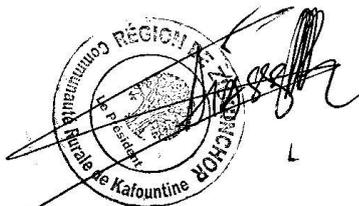
Reprenant la parole, le Président du Conseil dit que ce document appartient à la Communauté Rurale. Tout ce qui se fera en matière d'Hydraulique et d'Assainissement devra se faire à partir de ce Plan.

Après plusieurs minutes de débat sur le programme PEPAM et ses inclusions, le Président du Conseil demanda si le PLHA est adopté ?

Le PLHA est adopté à l'unanimité après vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut levée à 12h 45mn.

Le Président de Séance



SANA DIASSY

Le Secrétaire de Séance



REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE ZIGUINCHOR
DEPARTEMENT DE BIGNONA
ARRONDISSEMENT DE KATABA1
.....0.....
SOUS-PREFECTURE

//° 28/AK/SP

Analyse : **Arrêté** portant approbation du plan local d'Hydraulique et assainissement de la communauté rurale de **Kafountine**

LE SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE KATABA1

Vu la Constitution,
Vu le Code des collectivités locales,
Vu la Loi 72-02 du 1^{er} février 1972 portant organisation de l'Administration territoriale et locale,
Vu la Loi 72-25 du 09 avril 72 relative aux Communautés Rurales,
Vu la Loi 96-07 du 22 mars 1996 portant transferts de compétences aux Régions, aux communes et aux Communautés Rurales,
Vu le Décret 66-510 du 04 juillet portant régime financier des Collectivités Locales,
Vu le Décret 72-636 du 29 mai 1972 relatif aux attributions des chefs de circonscriptions administratives et des chefs de village,
Vu le Décret 2008-1017 du 18 août 2008 portant nomination de sous-préfets,
Vu le procès verbal de la réunion du conseil rural en date du 04 novembre 2010 relative à l'adoption du plan local d'hydraulique et d'assainissement de Kafountine.

A R R E T E

Article premier : est approuvée la délibération du conseil rural de Kafountine en date du 04 novembre 2010 portant adoption du Plan d'Hydraulique et d'Assainissement.

Article 02 : Le Président du conseil rural de Kafountine, ainsi que tout coordonnateur de projet ou d'ONG sont chargés chacun de l'exécution du présent arrêté d'approbation qui sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera

Ampliations

- Préfet Dép. Bignona
- PCR Kafountine
- Archives

Fait à Kataba1, le 01-Décembre 2010

